

Numéro 06, juin 2007



FRONTIÈRES ET INTÉGRATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST
WEST AFRICAN BORDERS AND INTEGRATION

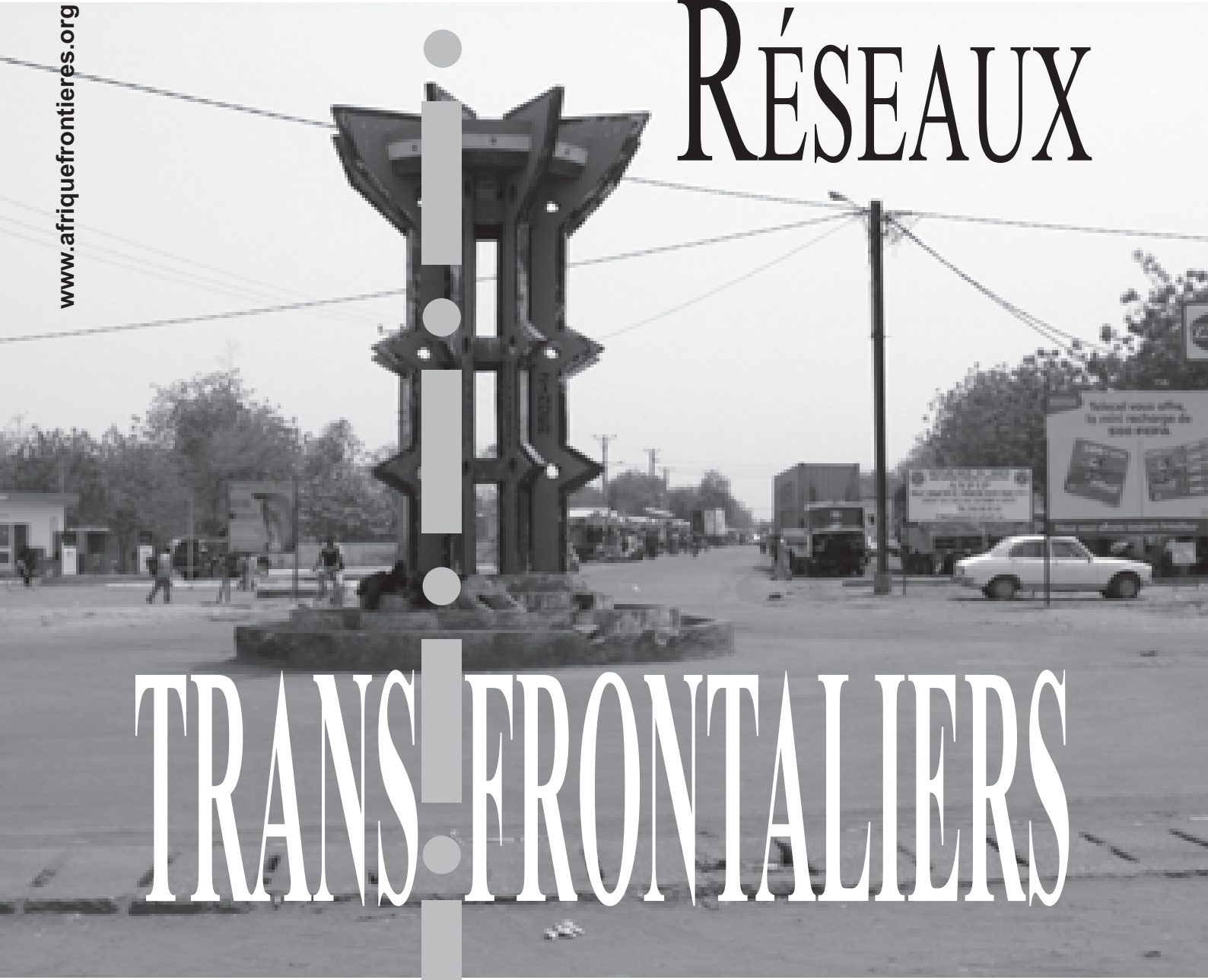
CHRONIQUES FRONTALIÈRES

BULLETIN SUR LES RÉALITÉS LOCALES RÉGIONALES EN AFRIQUE DE L'OUEST
Avec l'appui du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

www.afriquefrontieres.org

RÉSEAUX

TRANSFRONTALIERS



Editorial • *D'UNE FRONTIÈRE, À L'AUTRE, p.3*

Niger - Mali

**TRANSHUMANCE ET
SÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE**

• *LES ÉLEVEURS NIGÉRIENS ET MALIENS
FONT LE POINT À TILLABÉRI, p. 48*

Sénégal - Gambie Méridionale

• *NAISSANCE D'UN RÉSEAU TRANSFRONTALIER DE RADIOS COMMUNAUTAIRES, p.6*

• *BILAN OPÉRATION PILOTE PIT, p.8*

• *DE LA PISTE AU MINI FESTIVAL CULTUREL, p.12*

Reportage : Niger, Aménagement transfrontalier

• *DOSSO OU GAYA ? LE PORT SEC PREND L'EAU, p.18*

• *PORT SEC, PORT À CONTROVERSES, p.22*

Europe - Afrique

...*QUELS PARTENARIATS ET RESSOURCES POUR
LA COOPÉRATION FRONTALIÈRE ?*, p.26

...*«LES FRONTIÈRES SONT DES "CICATRICES" DE L'HISTOIRE
QUI NE DOIVENT ÊTRE NI IGNORÉES NI SACRALISÉES»*, p.30

Niger - Nigeria

COMMISSION MIXTE DE COOPÉRATION

• *UN PRÉCURSEUR DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE, p. 34*

Burkina - Côte d'Ivoire - Mali

**RÉSEAU TRANSFRONTALIER
DE RADIOS COMMUNAUTAIRES**

• *KURUMBA, 1 AN DÉJÀ : CAP VERS LA MATURATION, p.40*

Les Chroniques frontalières sont publiées
en français et en anglais.
Disponibles sur
www.oecd.org/sah
www.afriquefrontieres.org

En partenariat éditorial et financier avec le Club du
Sahel et de l'Afrique de l'Ouest-OCDE

Responsable : Marie Trémolières
CSAO-OCDE
2 rue A. Pascal
75116 Paris-France
T: +33 1 45 24 89 68
F: +33 1 45 24 90 31
marie.tremolieres@oecd.org

Production : Guy-Michel Bolouvi
Sud Communication (Sud-Com Niger)
BP 12952 Niamey-Niger
T: +227 96 98 20 50
F: +227 20 75 50 92
mboluvi@yahoo.fr

Ont participé à ce numéro
Florent Arragain, Guy-Michel Bolouvi,
Mohamadou Abdoul, Emmanuel Salliot,
Marie Trémolières, Lotje de Vries.

Traduction
Leslie Diamond
Impression OCDE

Le contenu de cette publication
n'engage que les seuls auteurs.

© Copyright : Tous droits réservés. Aucune partie de cette
publication ne peut être reproduite par quelque moyen ou sous
quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite du propriétaire
du copyright. Toute demande doit être envoyée à l'éditeur.





D'UNE FRONTIÈRE, À L'AUTRE

Ce numéro des Chroniques est hétéroclite, se promène le long des frontières déjà explorées... Il examine les avancées des processus pilotes de la CEDEAO des espaces Niger-Nigeria, Mali-Burkina Faso, s'arrête un plus long moment sur la Sénégambie méridionale. Puis sur d'autres espaces : Dosso et Gaya animées par un passionnant débat sur l'avenir du Port sec ; une rencontre à Tillabéri pour tenter de freiner les violences liées à la transhumance frontalière.

Hors du terrain, les chroniques suivent avec attention le développement du nouveau Programme frontières de l'UA qui a décidé pour cela de se pencher sur les expériences ouest-africaines. Enfin ce Numéro est un clin d'œil à Lotje de Vries retournée en Hollande après une longue expérience à Enda Diapol et sur le terrain des frontières.

La rédaction



INCARNER LE DIALOGUE POLITIQUE DANS LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

MOHAMADOU ABDOUL, ENDA PROSPECTIVES DIALOGUES POLITIQUES (DIAPOL)



Mohamadou Abdoul

Dans un premier temps, pourriez vous nous préciser ce que vous entendez par dialogue politique ?

Le dialogue politique, entendu comme une démarche de concertation permanente entre acteurs étatiques et non étatiques, est un exercice de régulation collective des rapports sociaux, politiques et économiques. C'est une dynamique inscrite dans le temps. Les parties en présence y construisent ensemble pour une finalité commune et d'intérêt général.

Au cours de ce processus, les différentes catégories d'acteurs dialoguent, s'ajustent et coopèrent en mettant en avant leur complémentarité. Ils négocient aussi par la concurrence, les alliances et le conflit, les modalités et les postures, parfois changeantes, de leurs interactions.

Il s'agit d'une situation éminemment politique où les jeux de pouvoir sont mus par une tension récurrente entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs et généraux.

Quels atouts et défis représentent le dialogue politique pour la coopération frontalière ?

Dans une perspective de coopération transfrontalière, le dialogue politique révèle un potentiel immense pour une approche nouvelle et novatrice du développement local et de l'intégration régionale. Mais il exprime une grande complexité opérationnelle et des défis de diverses natures à relever.

En premier lieu, la mise en œuvre de la coopération transfrontalière est confrontée, à différentes étapes de son opérationnalisation et selon les secteurs d'activité concernés, à la frilosité des Etats jaloux de leur souveraineté nationale. Cet écueil est contournable lorsque les acteurs agissent dans le cadre des accords bilatéraux entre pays voisins et dans celui des dispositifs réglementaires et législatifs des organisations intergouvernementales communautaires (CEDEAO, UEMOA, UA, etc.).

La promotion du dialogue politique à travers la coopération transfrontalière, envisagée comme levier d'un développement local d'un type nouveau et moteur de l'intégration régionale, pose la question d'une égale légitimité entre tous les acteurs impliqués.

Or, non seulement ces acteurs n'ont pas tous intégré ce processus de légitimation, mais également les institutions et les architectures organisationnelles ne prédisposent pas à cette égalité.

Le dialogue politique qui subodore la démocratie et la gouvernance participative peut se heurter aux modalités d'exercice de la démocratie représentative. Celle-ci célèbre la fonction d'intermédiation, c'est-à-dire le fait que des individus ou groupes élus et/ou nommés parlent et agissent au nom des autres.

De ce fait, les rôles, fonctions politiques, techniques, financières, les différentes échelles d'intervention et de leur emboîtement sont des facteurs majeurs dans le couple : dialogue politique - coopération transfrontalière.

Le schéma mettant en interaction plusieurs catégories d'acteurs est la condition d'une bonne régulation. Les mécanismes appropriés par toutes les parties prenantes sont les outils de la cohérence de ce dialogue politique.

Comment se situent l'initiative WABI et Enda Diapol dans le renforcement de ce mécanisme politique ?

L'Initiative WABI est un des lieux de construction et de renforcement du plaidoyer en faveur de la coopération transfrontalière.

Grâce à cette initiative, l'Union africaine et la CEDEAO, en appuient fortement l'idée et commencent à s'impliquer concrètement dans le processus.

Il s'agit là d'un soutien politique d'une très grande importance.

Le réseau s'élargit, les partenaires se diversifient (CILSS, GTZ, GRDR, PNUD). Les plans d'action transfrontaliers formulés pour les opérations pilotes dans les zones SKBo (Sikasso – Bobo Dioulasso) et « Sénégal méridionale » connaissent des débuts d'exécution.

De nouvelles expérimentations sont lancées : bassin du Karakoro entre Mali - Mauritanie et Maradi-Katsina-Kano entre Niger - Nigeria. Enda Diapol, le SCSAO et la DNF sont sollicités pour accompagner le développement de la coopération transfrontalière sur ces nouveaux terrains. Leur appui augure des partenariats plus renforcés et plus durables.

Toutefois, la question de l'autonomisation des porteurs de ces projets et la pérennisation de leurs initiatives est un défi d'importance. Les efforts doivent en effet aujourd'hui être consacrés à la systématisation des mécanismes financiers pour poursuivre les efforts engagés.

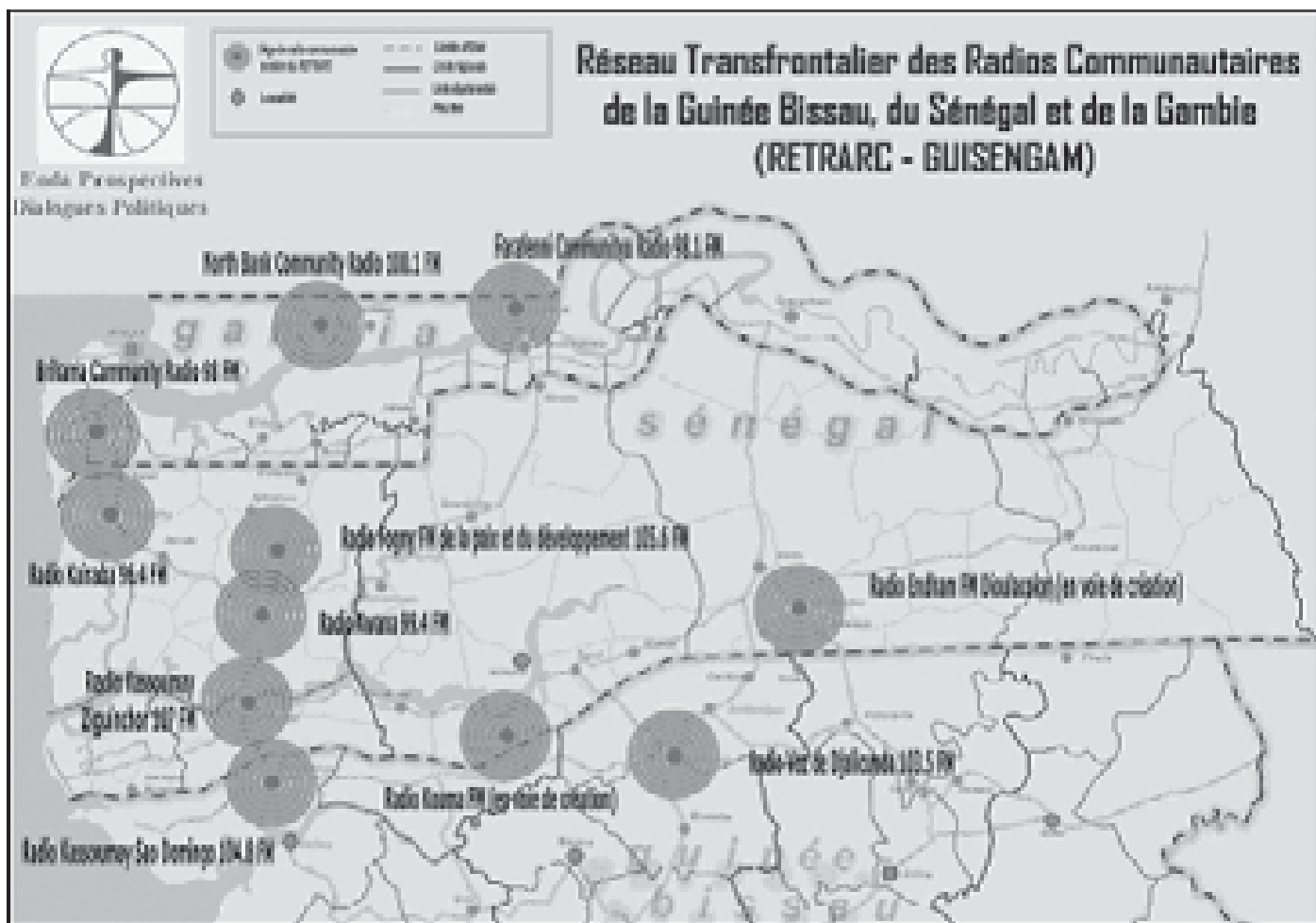
Quelles perspectives ?

En quelques années de réflexion, de recherche et d'action, les acquis dans le domaine de la coopération transfrontalière et l'intégration régionale sont encourageants. Cette expérience est partagée avec des cercles plus larges où sont discutés des questions liées à ces dynamiques. En ces enceintes, les initiateurs de WABI confrontent leurs positions et arguments avec les représentants des Etats, les milieux académiques, le secteur privé, les partenaires stratégiques et autres membres de la société civile (ARFE, UNESCO, CREAM, CEA/PNUD). Il s'agit également de moments où des possibilités de collaborations sont explorées et des publications diffusées, où se renforce le dialogue politique.

En un mot, cet objectif d'assemblage des diversités et de la pluralité pour la co-construction de futurs communs suit son cours. Les éléments du puzzle se mettent progressivement en place et l'entrelacs des initiatives et des territoires se consolide au gré des avancées sur les espaces de réflexion, de décisions et les terrains d'actions concrètes.●

Interview réalisée par Florent Arragain

NAISSANCE D'UN RÉSEAU TRANSFRONTALIER DE RADIOS COMMUNAUTAIRES EN SÉNÉGAMBIE MÉRIDIONALE



Un an après l'atelier de lancement de l'opération pilote d'appui à la coopération transfrontalière du PIT (Programme d'Initiatives Transfrontalières de la CEDEAO) en Sénégambie méridionale (Guinée Bissau, Sénégal [Casamance], Gambie) un réseau transfrontalier d'un panel de radios communautaires des trois pays a vu le jour.

Onze (11) radios au total ont réussi à briser les frontières avec l'appui d'Enda Diapol, du CSAO et de la GTZ Procas. Depuis septembre 2006 l'espace transfrontalier sénégambien est arrosé par les ondes associées du Réseau Transfrontalier des Radios Communautaires de la Guinée Bissau, du Sénégal et de la Guinée Bissau dénommé « RETRARC – GUISEGAMB ».

Le RETRARC est piloté par un comité exécutif composé des directeurs des différents radios membres et d'un bureau comprenant trois coordonnateurs nationaux et un coordonnateur prin-

cipal. Ses missions ont été définies comme suit :

- Oeuvrer pour le renforcement de l'intégration culturelle et économique des peuples, dans le respect des valeurs fondamentales portées par chacun d'entre eux ;
- Soutenir le secteur de la radio communautaire transfrontalière dans son rôle de promotion des échanges et de la solidarité entre les peuples ;
- Contribuer à la mise en synergie de tous les acteurs et toutes les structures

engagés dans la promotion des initiatives de coopération transfrontalière, de la paix et de l'intégration ouest africaine.

Il s'agit donc d'une part de soutenir les radios membres (voir encadré) en protégeant leurs intérêts et en renforçant leurs capacités professionnelles et d'autre part de fournir une information de proximité au service de l'intégration régionale, du développement et de la promotion de la coopération transfrontalière.

Lors de la deuxième réunion du réseau en février 2007, la formation des membres a été définie comme une priorité du réseau. Les besoins en renforcement de capacités concernent aussi bien la production radiophonique, la gestion du matériel et l'utilisation des NTIC que la formation au traitement de l'information en zone post conflit.

Particulièrement sensibles aux tracasseries subies par les populations lors du passage de la frontière, les radios membres du RETRARC ont la volonté d'œuvrer pour le respect des textes de la CEDEAO sur la libre circulation des biens et des personnes. Elles souhaitent à ce titre pouvoir être

formées sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, organiser des tables rondes radiophoniques associant des représentants de la population, des autorités administratives voire de la CEDEAO pour débattre de ces problèmes et réaliser par la suite une campagne d'information et de sensibilisation des populations sur leurs droits et devoirs dans ce domaine.

A terme, le RETRARC a l'ambition d'être le porte voix des populations frontalières et des multiples initiatives de coopération transfrontalière qu'el-

vestissement des radios membres dans le collectif dépendra des avancées qui pourront être enregistrées dans la mise en œuvre des activités du réseau.

En tant que processus multi-actuel articulant différentes échelles (CEDEAO, Etats, collectivités locales, associations locales, etc.) le programme PIT dans lequel s'inscrit la création de ce réseau comporte certaines lourdeurs.

Dès lors, le rythme de progression du processus PIT sera-t-il adapté au rythme de développement de ce réseau ?

Les radios du « RETRARC – GUISEGAMB »

Voz de Djalicunda ◊◊◊◊◊◊◊◊ Djalicunda – Guinée Bissau
AD Kassoumay ◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊ Sao Domingos – Guinée Bissau
Endham FM ◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊ Dioulacolou – Sénégal
Awaña FM ◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊ Bignona – Sénégal
Radio de la paix ◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊ Sindian – Sénégal
Kairaba FM ◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊ Diouloulou – Sénégal
Brikama's radio ◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊ Brikama – Gambie
Kassoumay ◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊ Ziguinchor – Sénégal
Kouma FM ◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊ Samine Escale – Sénégal
Radio Kerewan ◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊ Kerewan – Gambie
Farafenni's Radio ◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊ Farafenni – Gambie

Contact RETRARC : M. Abdou DIAO, Coordonnateur Principal,
Email : diaoabdoukd@yahoo.fr

En tout état de cause, son autonomisation devrait être considérée comme un objectif à atteindre rapidement. Outre l'appui technique et méthodologique, les structures d'accom-

les développent entre les trois pays. Après quelques mois d'existence, le développement du RETRARC paraît prometteur mais reste fragile. A court et moyen terme, la motivation et l'in-

pagnement doivent donc appuyer le RETRARC dans la formulation de ses stratégies de financement. Sa capacité à diffuser des contenus simultanément sur plusieurs pays dif-

férents représente un atout qui doit être valorisé dans sa stratégie de levée de fonds.

Il s'agira par ailleurs de l'aider à diversifier ses sources de financement auprès de différents partenaires.

Au-delà, la reconnaissance du rôle de ce réseau par la CEDEAO ainsi que son engagement à travailler avec lui sur le traitement des enjeux transfrontaliers et sous régionaux seront deux facteurs déterminants pour la pérennisation de cette initiative.

Etant donné le manque de ressources et les distances importantes qui séparent les radios les unes des autres au sein du réseau, la communication et la circulation de l'information ne sont pas aisées.

Les radios membres étant issues de trois pays différents, l'organisation de rencontres demeure très coûteuse vu les distances à parcourir, le mauvais état des routes et la persistance des problèmes rencontrés lors du passage de la frontière.

Les communications téléphoniques sont souvent difficiles d'un pays à l'autre, et l'Internet n'est pas encore disponible partout.

Les questions organisationnelles pourraient donc également représenter un enjeu important pour le bon fonctionnement du RETRARC●

FLORENT Arragain

Enda Prospectives et Dialogues Politiques (Diapol).

BILAN OPÉRATION PILOTE PIT SÉNÉGAMBIE

Depuis son lancement en octobre 2005, quel bilan faites vous de l'opération pilote du PIT en Sénégambie méridionale ?

Bilan globalement positif puisque la démarche a suscité de forts espoirs au sein des populations frontalières et que la motivation des acteurs locaux a permis d'importantes réalisations. Néanmoins, l'ampleur et l'impact de ces réalisations a été freiné par l'absence de dispositifs de facilitation doté de moyens suffisants.

Le financement par le PNUD du travail d'un facilitateur par pays tel que cela avait été proposé lors de l'atelier de Ziguinchor n'a malheureusement pas abouti.

Grâce au Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE) puis, plus ponctuellement à la GTZ Procas, nous avons tout de même pu bénéficier de quelques ressources financières.

Il a été jugé plus opportun de les affecter à l'appui aux initiatives du plan d'action les plus dynamiques et au suivi du processus.

Le contact avec les populations frontalières initialement impliquées a ainsi pu être maintenu.

En revanche, l'organisation de l'atelier d'étape prévue au départ pour le second semestre 2006 a dû être ajournée.

Concrètement quelles ont été les réalisations sur le terrain ?

Les associations locales de Diouloulou (Sénégal) et de Brikama (Gambie) sont parvenues à mobiliser les énergies des communautés pour réfectionner une piste transfrontalière entre leurs localités.

Cet effort collectif a finalement été célébré par l'organisation d'un festival culturel transfrontalier au cours duquel ont été définies conjointement les actions à mettre en œuvre pour relever ensemble les défis partagés que sont l'enclavement, la dégradation accélérée des ressources forestières, et les tensions intercommunautaires.

La GTZ Procas, le CSAO/OCDE et Enda Diapol appuient cette initiative.

Partout dans les espaces frontalières, les comités de paix intervillageois se multiplient pour prévenir les conflits locaux occasionnés par les vols de bétail, la compétition autour de

l'usage de la terre, des points d'eau ou des ressources forestières.

En conjuguant les efforts des organisations de jeunes, des chefferies coutumières et des autorités administratives, ces comités réinventent des modes de prévention et de gestion des conflits à l'interface des registres des droits moderne et coutumier et mieux adaptés au contexte transfrontalier.

Sous l'impulsion de ces comités, les autorités administratives des pays voisins sont également amenées à se rencontrer de façon plus régulière.

En matière de développement économique, les professionnels de la filière

apicole issus de la Guinée Bissau, du Sénégal et de la Gambie se sont organisés en réseau pour harmoniser leurs techniques de production, fixer un prix de vente pour leurs produits mais aussi pour développer des stratégies conjointes de commercialisation.

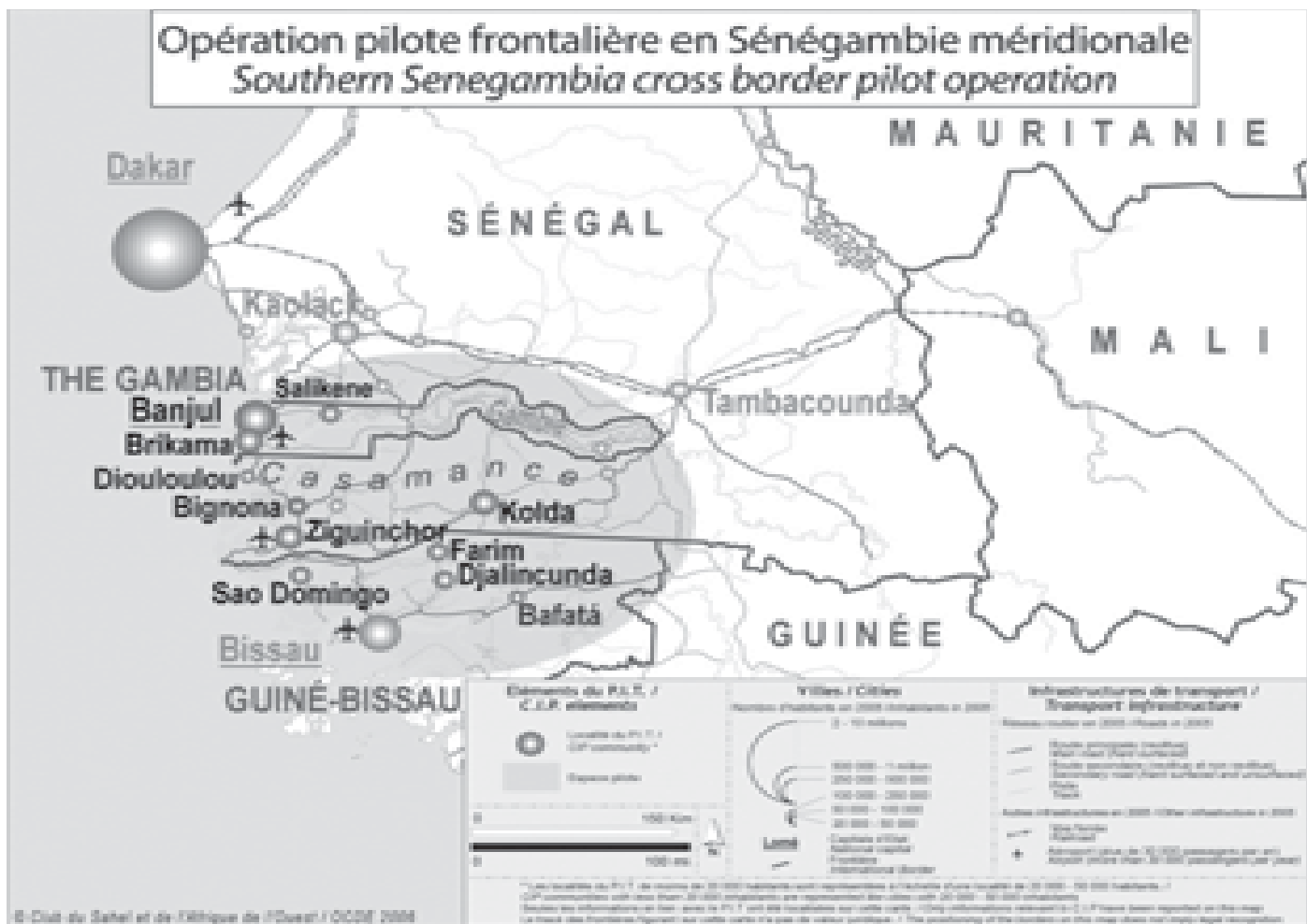
S'ils peuvent bénéficier des appuis adéquats, les acteurs de la filière anacarde (noix de cajou) devraient être en mesure de s'organiser également sur une base transfrontalière.

Dans le domaine de la communication sociale, onze radios communautaires issues des trois pays se sont regroupées au sein du Réseau Transfrontalier des

Radios Communautaires de la Guinée Bissau, du Sénégal et de la Gambie (RETRARC).

A travers cette initiative, les radios membres du RETRARC visent d'une part à protéger leurs intérêts et à renforcer leurs capacités professionnelles et d'autre part à assurer l'information de proximité au service de l'intégration régionale, du développement et de la promotion de la coopération transfrontalière.

Entre autres activités, le RETRARC prévoit l'information des citoyens des trois pays sur leurs droits et devoirs en matière de libre circulation des biens et des personnes.



Quelles sont les principales contraintes rencontrées dans le déroulement du processus ?

En premier lieu, et en dépit de l'esprit du PIT, l'articulation entre ces initiatives et les stratégies nationales et sous régionales de promotion de la coopération inter Etats et de l'intégration régionale reste insuffisante.

L'absence de facilitateurs dotés des moyens nécessaires pour assurer l'interface entre les porteurs de projets transfrontaliers, les différents ministères concernés et la CEDEAO n'a pas contribué à ce que le rôle des uns et des autres puisse être défini précisément.

Au-delà, on peut s'interroger sur le degré de convergence entre la vision et les objectifs poursuivis aux échelles locale et nationale.

En effet, si l'intérêt des Etats se porte plus naturellement vers la recherche de l'intégration économique ou la mutualisation d'infrastructures, il semble que dans les espaces transfrontaliers, ce soit davantage une volonté de préserver les rapports de bons voisinage qui préside avant tout à la mise en œuvre de coopérations transfrontalières.

Le financement de la coopération transfrontalière constitue un autre défi à relever dans la mesure où elle requiert un changement de posture chez les partenaires au développe-

ment. La difficulté tient au fait que la coopération transfrontalière relève tout à la fois des champs du développement local et de l'intégration régionale.

Or les coopérations au développement interviennent le plus souvent dans le cadre d'accords qui sont soit nationaux avec les pays partenaires soit régionaux avec les organisations communautaires. Le cadre national est inadapté à des activités transfrontalières impliquant et bénéficiant par définition à des acteurs issus de deux pays différents.

Quant au cadre régional, les montants nécessaires à la mise en œuvre de coopérations transfrontalières (généralement de l'ordre de quelques millions de CFA) sont trop faibles pour répondre aux critères d'affectation.

Dans le même ordre d'idées, un autre challenge réside dans le fait d'interpeller les partenaires au développement sur la nécessité de coordonner davantage leurs interventions, plus particulièrement quand ceux-ci investissent dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Si les interventions se démultiplient en Casamance et si trop d'argent y est injecté sans qu'au préalable des concertations soient initiées, le risque est grand de bouleverser les équilibres en place, de créer de nouveaux conflits d'intérêts qui nuiront à l'efficacité des

régulations préexistantes, de creuser les écarts entre les régions avantagées et celles qui ne le sont pas, entre les acteurs privilégiés et ceux qui sont exclus de l'aide au développement. Un tel scénario aboutirait finalement à accroître plus encore le différentiel de développement entre pays, qui est l'un des principaux facteurs de tension au niveau des espaces transfrontaliers.

Enfin, bien que les activités de coopération transfrontalière en Sénégambie méridionale bénéficient du soutien politique de la CEDEAO, son leadership n'est pas encore suffisamment affirmé pour garantir l'engagement nécessaire au niveau des Etats.

Bien sur, il faut tenir compte du fait que la CEDEAO manque souvent de moyens financiers et humains ; mais c'est justement en s'appuyant davantage sur le dynamisme des initiatives transfrontalières que la CEDEAO renforcera sa légitimité auprès des populations, des Etats et des partenaires extérieurs. C'est d'ailleurs l'un des fondements de notre intervention : soutenir la CEDEAO et son action en lui faisant bénéficier des énergies populaires existantes.

Nous sommes convaincus que c'est en replaçant les peuples d'Afrique de l'Ouest au cœur du processus d'intégration régionale que ce dernier pourrait bénéficier du ciment populaire qui jusqu'à présent lui a fait défaut.

Quelles sont les perspectives qui s'ouvrent pour la coopération transfrontalière en Sénégal méridionale ?

Dans un délai assez court, nous comptons poursuivre avec nos partenaires du CSAO/OCDE et de la GTZ Procas/Peracod, les appuis initiés sur le terrain à destination des professionnels des radios, des apiculteurs mais aussi à l'endroit des comités de paix transfrontaliers et des acteurs qui s'investissent entre Diouloulou et Brikama afin de désenclaver cette zone : dans la réhabilitation des pistes de production transfrontalières, le reboisement des espaces forestiers transfrontaliers, le dialogue intercommunautaire pour la reconstruction de la paix et la concertation entre syndicats de transport gambiens et sénégalais..

Nous allons également démarrer un programme triennal touchant à la paix et à la sécurité transfrontalière. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur la recherche prospective permettant de proposer de nouvelles clefs de lecture sur les mutations en cours en Afrique de l'Ouest et à même d'être gérées dans une dimension frontalière.

Ces activités de recherche permettront d'initier des appuis sur des filières économiques à fort potentiel d'intégration, dans le domaine de la gestion

concertée et transfrontalière des ressources naturelles, la valorisation et la consolidation des initiatives de paix, sur le lobbying en faveur de la libre circulation des personnes et des biens ainsi que sur le renforcement d'une conscience puis d'une citoyenneté ouest africaine.

En amont de cela, nous pensons qu'il est aujourd'hui nécessaire de réaliser un bilan de l'opération pilote du PIT en Sénégal méridionale et de recadrer le pilotage institutionnel du processus au niveau des Etats et de la CEDEAO.

Nous prévoyons entre autres pour cela d'organiser très prochainement une rencontre associant les principaux ministères concernés dans les trois pays, les représentants de la CEDEAO, et les organisations impliquées dans l'appui aux initiatives de coopération transfrontalières.

Il s'agira d'évaluer les forces et faiblesses de l'opération pilote, d'en dégager les apprentissages, de tracer les orientations futures et d'arrêter plus précisément sur cette base les rôles des uns et des autres.

A l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, nous allons continuer à nous investir aux côtés de nos partenaires du CSAO/OCDE, des autres opérations pilotes et de la CEDEAO pour don-

ner au PIT la dimension politique et financière nécessaire à la réalisation de ses ambitions. Dans ce cadre, le processus actuel de réorganisation de la CEDEAO constitue une évolution très favorable.

En effet, le dossier de la coopération transfrontalière et du PIT est désormais clairement géré par la direction de la libre circulation des personnes.

Nous travaillons actuellement avec nos partenaires à l'élaboration d'un projet d'une année qui permettra d'une part de consolider et de capitaliser les acquis des opérations pilotes existantes, et d'autre part de conduire le processus d'élaboration, de négociation et de validation d'un programme PIT triennal visant la généralisation des appuis aux initiatives de coopération transfrontalière à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest.

Dans toutes ces champs futurs d'intervention, l'accent sera mis sur les échanges d'expériences entre initiatives des régions frontalières ouest africaines et régions frontalières européennes dans le cadre d'une collaboration qui reste à définir mais sera néanmoins initiée lors de la Conférence Afrique Europe sur la coopération transfrontalière qui devrait être organisée au cours du second semestre de 2007.

Interview réalisée par E. Salliot

DE LA PISTE AU MINI FESTIVAL CULTUREL

Avec l'appui financier de la GTZ Procas (programme d'appui au développement socio économique pour la paix en Casamance de la coopération sénégal allemande), plus de 500 personnes, organisations communautaires de femmes, de jeunes et de transporteurs se sont mobilisées entre les mois de juin et de septembre 2006 pour rénover une piste transfrontalière.

Après avoir transpiré pour combler les trous et aplanir, le temps de la pause a été festif. A la suite des causeries communautaires sur la paix et le pardon qui ont clôturé les efforts journaliers, les communautés transfrontalières sénégalaise et gambienne ont initié une rencontre culturelle pour célébrer la communion retrouvée. La réunion pour la réhabilitation d'une piste a débouché sur un mini festival qui tient à s'inscrire dans la nouvelle tradition transfrontalière.

Les conférences et les séminaires constituent d'excellentes occasions pour initier des prises de contacts entre acteurs du développement.

Placé sous l'égide de la CEDEAO, l'atelier de lancement de l'opération pilote d'appui à la coopération transfrontalière en Sénégambie méridionale (octobre 2005) n'a pas dérogé à cette règle : des collaborations concrètes et constructives s'y sont développées.

En dehors des travaux de l'atelier, les représentants des associations communautaires ASAPID (association d'appui aux initiatives de paix et de développement), UFDN (Union du Fogny Diabang et du Naran) (Sénégal) et Kartong Kabajo Link for Cooperation (Gambie) ont discuté des possibilités de collaboration entre leurs structures et leurs communautés respectives basées d'une part dans la Western Region of the Gambia et d'autre part, dans le département de Bignona en Casamance. Leurs échan-

ges mutuels ont débouché sur l'idée de donner vie à une action qui leur tenait à cœur : réhabiliter une piste de production transfrontalière située entre Diouloulou et Brikama assortie de l'organisation d'un événement culturel réunissant toutes les communautés frontalières.

Pour Paul Abib Sagna, président de l'ASAPID : «Il était vraiment urgent de réhabiliter cette piste entre Diouloulou et Brikama via Koudioubé d'une longueur de 25 kilomètres car c'est cette route que les populations empruntent pour aller commercialiser leurs produits maraîchers,

leurs mangues et leurs oranges.

Nous sommes ici plus proches de la Gambie et les produits frontaliers sénégalais sont du coup

plutôt commercialisés à Brikama qu'à Bignona ou à Ziguinchor. Cela explique le niveau de mobilisation des populations car il y va de leur survie. Une grande partie des communautés rurales de Diouloulou et de Kafountine ainsi que les villages gambiens de Marakissa, de Dar Salam, de Sifo et des organisations situées dans la ville de Brikama, ont toutes participé au chantier»

Ensemble, ces associations ont décidé de solliciter l'appui financier de la GTZ Procas (programme d'appui au développement socio économique pour la



DAGAT - ASAPID - CADP

paix en Casamance de la coopération sénégal allemande) et de mobiliser les efforts de différentes organisations communautaires de femmes, de jeunes et de transporteurs pour rénover cette piste. Plus de 500 personnes se sont alors investis quotidiennement entre les mois de juin et de septembre 2006 pour combler les trous afin de rendre cette route praticable au transport des produits locaux et aux déplacements des villageois. Chaque jour, des causeries communautaires sur la paix et le pardon réunissant l'armée, les combattants, la police, la gendarmerie et les villageois succédaient aux travaux. La GTZ Procas a pu apporter une contribution financière au projet mais les associations ne sont pas demeurées en reste puisqu'elles ont puisé dans leurs ressources propres pour apporter vivres, nourritures et eau.

Souleymane Dabo, secrétaire général de l'UFDN, se félicite de l'organisation : *«Chacun venait au travail avec 100 Fcfa et un peu de riz. Quand les dépenses se sont avérées trop volumineuses, nous avons fait appel au Procas pour qu'il nous aide à assurer la restauration de tous les travailleurs»*. Il apprécie également l'acquis, même si pour lui ces premiers kilomètres de pistes ne constituent qu'une étape : *«Cette piste est particulièrement rentable. Depuis la*

réhabilitation des 17 premiers kilomètres, les gens l'utilisent beaucoup plus mais le problème demeure. Il y a encore beaucoup à faire et nous ne baissons pas les bras. Durant la prochaine saison sèche, nous allons essayé de creuser avec nos pioches et, au besoin, solliciter l'appui d'un tracteur pour nous aider à remblayer les trous sur la piste»

Après avoir réhabilité les 17 premiers kilomètres de la piste, les organisations ont souhaité remercier l'ensemble des bonnes volontés qui ont contribué au chantier à l'occasion d'une rencontre célébrant les efforts consentis par tous pour œuvrer au développement transfrontalier. L'idée d'organiser un mini festival culturel est alors née. Un comité d'organisation composé de l'ASAPID, de l'UFDN, du CADP et de Kartong-Kabajo Link for Cooperation s'est alors chargé de concrétiser l'idée.

Avec le soutien financier et technique de la GTZ Procas, du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et d'Enda Diapol, ces associations n'ont pas seulement rendu possible l'organisation d'un événement majeur dans cette espace frontalier. Elles ont aussi

profité de la participation de toutes les forces vives de la région pour réfléchir avec elles sur les moyens à mettre en œuvre pour engager de nouvelles actions entre les communautés résidant de part et d'autres de la frontière (lire encadré).

La population de Diouloulou s'est investie, durant les jours précédant le festival, dans le nettoyage des abords du chef lieu d'arrondissement. Dans une ambiance bon enfant, des groupes



Campagne de set settal.

de femmes travaillant en rangs se sont débarrassés des amas de poussière se déposant dans tous les recoins alors que les matrones préparaient les repas auxquels étaient conviés les invités au festival qui a duré trois jours.

Dans le même temps, dans les locaux de la radio communautaire, les organisateurs ont achevé les derniers préparatifs logistiques et ont réglé la question de la couverture médiatique des allocutions et concerts. Durant le milieu de la journée du 17 novembre, des cortèges de minibus et de taxis

brousses convoyant les troupes et les invités ont investi Diouloulou. Dans le même temps, une dernière visite a été effectuée à la Sous Préfecture pour s'assurer du bon déroulement de la cérémonie d'ouverture devant précéder les festivités.

Le Sous Préfet ainsi que Saliou Sambou le Directeur des Affaires Générales de l'Administration Territoriale



Le Super band Mama Sakho de Bandjikaki

(DAGAT) ont, à cette occasion, prononcé des discours de bienvenue emprunts de chaleur et d'émotion. Malheureusement, leurs homologues gambiens n'ont pu se présenter à temps à la cérémonie d'ouverture.

Après une série de manifestations théâtrales et de prestations musicales et chorégraphiques, le Super band Mama Sakho de Bandjikaki a pris sur lui de faire vibrer le crépuscule.

La plupart des gens présents qui trépassaient d'impatience dans l'attente du démarrage de la soirée dansante, ont alors pu s'en donner à cœur joie, rivalisant de hardiesse sur les rythmes endiablés du Super band Mama Sakho. Cette troupe musicale a confirmé son engagement à renouer le lien entre les populations fortement éprouvées par des années de conflits. Leurs prestations en langue mandingue ont permis aux communautés de renouer avec la culture commune. La troupe Mama Sakho a toujours saisi l'occasion de tels événements pour engager le dialogue entre les populations sur les causes des troubles socio politiques qui persistent dans la région. Depuis une année, la zone gambienne frontalière avec l'arrondissement de Diouloulou



Manifestations théâtrales avec le CM de Djinacki



Prestations musicales et chorégraphiques

a été plus particulièrement touchée par la crise en Casamance. C'est la raison pour laquelle les populations gambiennes ont cherché à profiter elles aussi des bénéfices apportés par

mélodies traditionnelles, à des causes communautaires portant sur des enjeux sensibles.

L'enjeu de la culture au service de la paix était l'un des trois thèmes débattus lors des ateliers de groupes organisés le samedi 18 novembre. La participation des communautés gambiennes et celles de l'arrondissement de Diouloulou étaient une condition requise pour que les débats soient animés et riches de contenu.



une troupe musicale comme celle du Super Band Mama Sakho qui combine la fête et la danse au travers de

transfrontalier formulé à cette occasion n'intègre pas les seules initiatives de coopération déjà existantes

mais prend en compte de nouveaux champs d'action collective. C'est aux associations organisatrices du festival d'œuvrer maintenant à la réalisation de ce plan d'action, avec le soutien technique et financier de partenaires, au nombre desquels on espère citer la GTZ Procas, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et Enda Diapol.

Le mini festival de Diouloulou a mis en lumière les multiples initiatives de coopération transfrontalière existant dans cette partie de la Sénégal. Après un plaidoyer passionné de

Daouda «Boss» Sonko, président du CADP (Comité d'Action pour le Développement de la zone des Palmiers) lors des discours de clôture, le Super band Mama Sakho a reçu de la part du Commandant de brigade, l'assurance que l'armée facilitera les déplacements de la troupe dans des zones aujourd'hui très sensibles et ce, afin qu'elle puisse poursuivre son travail de dialogue avec les communautés.

Un premier pas a été franchi à Diouloulou. La prochaine étape consistera à mieux faire reconnaître les actions entreprises auprès des administrations déconcentrées et au niveau central mais aussi de les amener à s'impliquer davantage à côté des populations afin de s'assurer que le plan d'action sera bien réalisé avec le concours de tous●

CONSOLIDATIONS D'INITIATIVES

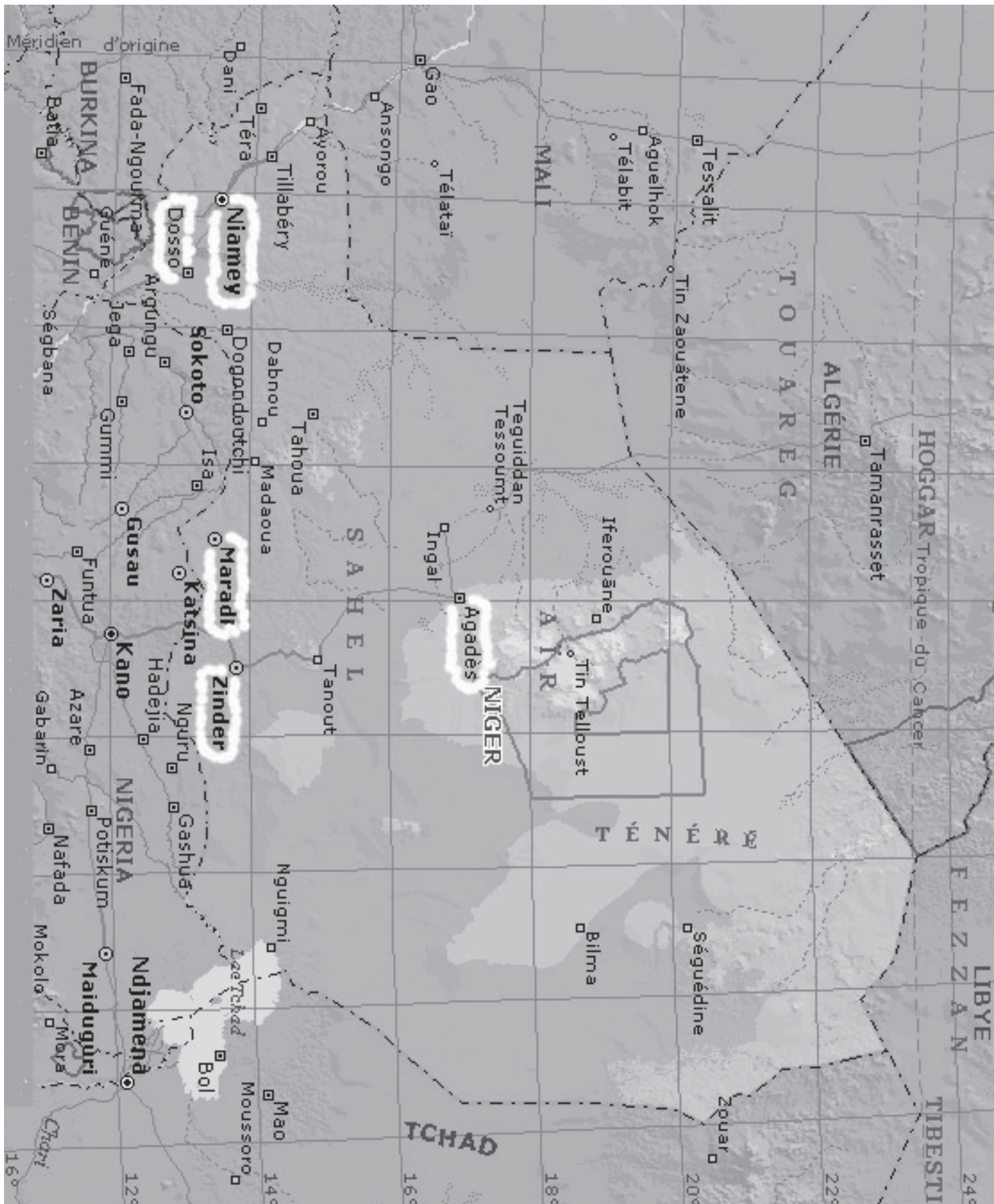
Le mini festival transfrontalier a été l'occasion de fédérer les forces vives de la région autour de différents thèmes afin d'aboutir à un plan d'action transfrontalier. Ce plan d'action a la particularité d'être basé sur la consolidation d'initiatives déjà existantes qui requièrent les compétences et la mobilisation de toutes les communautés situées dans cette bande frontalière comprise entre l'arrondissement de Diouloulou au Sénégal et la Western Region of the Gambia (voir carte). Les représentants des associations communautaires ont eu le choix de participer aux travaux de groupes autour des trois thèmes suivants :

- Gestion concertée des ressources naturelles
- Développement économique et libre circulation des personnes et des biens
- Culture au service de la paix

Au total, près d'une centaine de personnes provenant de toute cette zone frontalière est d'abord revenue sur les actions déjà engagées afin notamment d'évaluer les contraintes pour enfin débattre des prochaines actions à entreprendre sur une durée d'un an. Les actions qui ont été planifiées dans le groupe « gestion concertée des ressources naturelles » concernent entre autres des activités de lutte contre la déforestation et la salinisation. Le deuxième groupe a quant à lui proposé de relancer la concertation entre syndicats gambiens et sénégalais de transport et d'effectuer un plaidoyer à l'adresse des autorités pour les sensibiliser sur la mauvaise qualité des routes et des pistes qui traversent la frontière. Le troisième groupe s'est lui fixé pour objectif de démultiplier les rencontres transfrontalières entre les communautés autour des thèmes de la paix, du pardon et du développement. Dans le plan d'action, des responsabilités incombant aux associations ont été retenues et des échéanciers fixés. Cependant, le nombre de contraintes à lever pour voir ce plan d'actions se réaliser, est suffisamment important pour rendre obligatoire l'implication régulière des administrations déconcentrées, de la douane et de la police frontalière. C'est pourquoi le 20 décembre 2006, une première rencontre de sensibilisation avec les services administratifs gambien et sénégalais s'est tenu au poste frontalière de Seleti. Plus récemment le 10 février 2007, une séance de travail a été organisée à Diouloulou au cours de laquelle a été planifiée une série de rencontres devant déboucher sur la création de deux comités qui auront la charge de fixer les actions prioritaires à mener dans les prochains mois.



Le Niger, pays sahélien enclavé et desservi en majorité par les ports de Cotonou (Bénin) et de Lomé (Togo)



DOSSO OU GAYA ? LE PORT SEC PREND L'EAU.

A l'origine, il y a une recommandation de la Banque mondiale puis, vient l'étape de l'étude de faisabilité, un premier choix puis, la déchirure. Entre Dosso et Gaya, le projet de port sec se cherche désormais entre deux eaux.

L'affaire a pour point de départ une étude de la Banque mondiale qui préconise, dès la fin des années 90, l'implantation de ports secs dans tous les pays de l'hinterland Ouest-africain. Objectif : améliorer la maîtrise du trafic, relever le niveau de recouvrement des recettes fiscales et créer de meilleures conditions de travail pour les opérateurs économiques.

Le Niger, pays sahélien enclavé et desservi en majorité par les ports de Cotonou (Bénin) et de Lomé (Togo) devrait en ériger dans la capitale Niamey et ses régions fron-



talières. Notamment dans les régions administratives de Zinder (dans le Sud-Est frontalier avec le Nigeria), Arlit (département de la région d'Agadez frontalier avec l'Algérie), Agadez (dans le Nord frontalier avec l'Algérie, la Libye et le Tchad), Maradi (dans le Centre-Sud frontalier avec le Nigeria)

et Dosso (dans le Sud-Ouest frontalier avec le Bénin et le Nigeria). A priori, pas de problème. Sauf que certaines de ces villes ne sont pas situées sur la frontière et que le rôle de port sec a été jusqu'ici assumé par les bureaux de douane des villes frontalières dont Gaya qui récuse le choix

de Dosso pour abriter le port sec de la région Sud-Ouest du pays. Gaya est une véritable ville frontière avec son imposant bureau de douane à l'entrée de la ville sur la rive gauche du fleuve, frontière naturelle avec le Bénin sur la rive droite. La douane de Gaya est dotée, outre les bâtiments



Parking douane Gaya

administratifs, d'une aire de stationnement pour plus d'une centaine de camions et de magasins de stockage des produits sous douane et, surtout dispose d'un grand espace pour son éventuel extension.

Dans son fonctionnement, la douane de Gaya revêt déjà les accoutrements d'un port sec : un terminal avec sa plate forme, ses magasins et son administration.

En revanche, la ville de Dosso située à 150 Km de la frontière et autant de Niamey la capitale, passe pour un terrain vierge. Tout serait à construire s'il faut y implanter le port sec.

A Gaya on le dit alors tout haut, «*choisir d'implanter le port sec à Dosso, c'est le délocaliser.*»

Gaya revendique sa qualité de port sec et le projet ne devrait en fait que la légitimer.

Le dossier du port sec dans cette région suscite bien des rivalités au-

delà de la dimension économique qui aurait dû prévaloir.

Peut-être un cas d'école pour le ministère des Transports en charge du dossier, puisque comme l'indique Elhadj Ouayou Ibrahim, directeur régional des transports terrestres à Dosso, des 6 projets de ports secs au Niger, «*seuls ceux de Niamey et Dosso sont d'actualité.*» Celui prévu à Niamey est validé, il sera implanté «*à la rive droite du fleuve.*»

Reste celui de Dosso. Pardon ! De la région de Dosso.

Selon Elhadj Ouayou Ibrahim, «*une société espagnole, dénommée Progosa était intéressée. Ses experts sont venus à Dosso, ont choisi le terrain qui a été retenu : un terrain de 9 hectares fourni gracieusement par la mairie avec option d'extension. Le relevé topographique a été effectué et la carte tracée. Progosa avait prévu*

un financement d'environ 5 milliards puis, s'est ravisée pour finalement proposer 100 millions. Réponse du ministre des Transports : Niet ! Pas question !»

Maintenant, poursuit le directeur régional des transports terrestres, «*la société hollandaise Maerks est intéressée par la construction du port et la fourniture du matériel d'exploitation. Elle a effectué une mission de terrain à Dosso en décembre et puis rien. On attend.*»

Toutefois, il ya eu décision ministérielle d'implanter le port dans la ville de Dosso, les rumeurs sur le début des



travaux, et la mobilisation contestatrice à Gaya...

«*Pourtant il n'y a même pas encore eu de pose de la première pierre. Un premier bailleur est simplement venu, a fait des études économiques et de faisabilité*», répond Elhadj Ouayou Ibrahim à la rumeur selon laquelle les

AMENAGEMENT TRANSFRONTALIER

travaux de construction des infrastructures du port sont en cours à Dosso.

Selon lui, «si le port sec est rentable à Dosso, il sera érigé à Dosso. Si, non, il va falloir chercher une autre localité. Le premier bailleur a vu que c'était pas rentable, il est parti. Le second est là, on attend. Au cas où le bailleur de fonds choisirait Dosso, il y aurait obligatoirement une représentation à Gaya. Pas question que des marchandises à destination de Gaya arrivent à Dosso pour être retournées, après formalités, à Gaya. Ce n'est pas économique.»

Mais, radio trottoir a pris les devants et, «dès que les gens ont appris la chose, il y a eu des manifestations d'humeur, des marches...»

Heureusement, approuve-t-il, «le Premier ministre est intervenu et le problème a été résolu. Il a confirmé que le projet n'en était qu'au stade des études, en attente des résultats. En fonction de ceux-ci, on verrait de

Gaya ou Dosso, laquelle des villes serait retenue.»

Les esprits ont-ils été apaisés ? A Dosso comme à Gaya, les populations ont eu l'eau à la bouche. A Dosso, on attend le projet avec enthousiasme.

A Gaya, on reste sur ses gardes. «Avec les politiciens, on ne sait jamais !» dit Fadel, un libanais gérant de la société International clothing & textiles à Gaya. Pour l'homme d'affaires : «Implanter le port sec à Dosso, c'est nous faire un hold up, nous compliquer la vie.»

Il s'explique : «Pour nos clients, Dosso, c'est loin. Nos clients viennent pour la plupart de Sokoto (Nigeria) par Kamba (ville nigériane frontalière avec Gaya) à une vingtaine de Km de Gaya. » Pour lui, « les conséquences seraient désastreuses. Rien que le secteur de la friperie compte plus de 40 magasins ici et nous ne pouvons aller

recommencer ailleurs. La ville de Gaya a été construite par le négoce de la friperie. Jusqu'en 1999, il n'y avait rien par ici. De plus, nous ne sommes que locataires ; Les propriétaires vont perdrent davantage.»

Mais les commerçants ont le méritent d'être toujours pragmatiques.

Fadel et son adjoint Aziz, se sont préparés à l'éventualité : «très certainement, nous allons nous réinstaller à Malanville où nous avons toujours des magasins ou, carrément à Cotonou.»

Ils restent convaincus que Gaya est le meilleur endroit pour installer le port sec de la région et, aller à Dosso, «c'est perturber le marché plutôt que de le renforcer. Nous ne voulons pas nous installer à Dosso parce que ça va tuer notre commerce.»

No comment !

Croit-il au revirement en faveur de Gaya avec l'intervention des politiciens du département ? «Nous avons



La ville de Gaya a été construite par le négoce de la friperie



Nos clients viennent pour la plupart de Sokoto

tenu plusieurs réunions et notre député Youba Diallo (lire interview: Port sec, port à controverses), nous a dit de ne pas nous inquiéter. Mais nous ici, nous n'avons pas d'informations et nous ne savons pas où en est le projet.»

Sombres calculs également avec Ibrahim Hamadou, gérant des Etablissements Harouna Mallam, propriétaire de 3 magasins d'une capacité globale de 20 à 30 000 balles de friperies. «Dans la perspective où toutes les marchandises doivent être acheminées à Dosso, cela veut dire pour nous, un coût supplémentaire d'aller-retour, soit 300 Km. Que devient alors notre prix de revient ? Présentement, à partir de Gaya, nous ne payons que le transit vers le Nigeria. Avec le port sec à Dosso, il faut aussi compter les frais de formalité du port, c'est autant de coût qui s'ajoute au prix total de la marchandise.»

Son refus d'envisager le déménagement vers Dosso s'explique par le fait que «presque tous les clients, environ 99%, viennent du Nigeria, par Kamba ou Dan Issa (ville frontalière avec le Nigeria via Maradi) en passant par Dosso.»

Comme tous les grands opérateurs économiques implantés à Gaya, il se prépare à l'échéance : «Nous avons tenu des réunions et manifesté contre



Ibrahim Hamadou

le choix d'implanter le port à Dosso. Si malgré tout, le port est implanté à Dosso, nous allons regagner nos anciens locaux à Malanville (ville béninoise de la rive droite du fleuve, frontalière avec Gaya.)»

Ibrahim Hamadou conclut: «Dosso ne nous arrange pas. Un commerçant cherche toujours la situation qui l'arrange. Nous sommes venus au pays pour travailler et si le pays crée une situation qui va tuer notre commerce nous retournerons d'où nous venons

vers d'autres opportunités économiques.»

Les opérateurs économiques bénéficient du soutien des politiciens natifs de Gaya et celui de la population de tout le département. Celle-ci tire l'essentiel de ses revenus du commerce transfrontalier et notamment des négoce en tout genre nés de l'implantation de la douane dans la ville.

La croissance de la ville est intimement liée à la présence du poste douanier frontalier qui, a réussi le rassemblement à Gaya d'opérateurs économiques de divers secteurs d'activités. Ainsi, bien que située derrière Dosso du point de vue administratif, la ville de Gaya a été desservie, avant celle de Dosso, par les banques et par les opérateurs de la téléphonie mobile.

Dosso, la ville régionale est, en beaucoup d'aspects, moins fringante que Gaya la ville départementale.



La International clothing & textiles

L'implantation du bureau frontalier des douanes à Gaya a favorisé un boom socioéconomique, et sa délocalisation vers Dosso est perçue comme un drame.

Un «Comité de gestion de la question du port sec» a vu le jour, présidé par un natif de Gaya, ancien ministre et député.

La question est devenue hautement politique et les manifestations ont quitté la rue pour s'inviter et s'imposer dans l'agenda de l'assemblée nationale où Gaya compte un député qui a fait des promesses à ses électeurs de défendre leurs intérêts.

Le projet est devenu un problème. Certains, comme le Conseiller du ministre des transports chargé du dossier, n'ont pu être interviewés pour fournir leur éclaircissement.

L'histoire du port sec n'a pas fini de se raconter, même si pour le Premier ministre, la priorité dans les deux années à venir dans le domaine des transports est celle du projet de chemin de fer.

Celui-ci prolongerait la ligne ferroviaire béninoise de Parakou jusqu'aux futures exploitations de fer de Say (ville située à environ 50 Km au Sud de Niamey), avec des gares d'escale à Gaya, Dosso et Niamey ●

PORT SEC, PORT À CONTROVERSE

Ils ont bataillé pour faire échec au choix de Dosso. Ils tiennent en haleine l'espoir du département de Gaya de remporter la bataille régionale du port sec. Ils exposent ici leurs arguments.



Le Député Mamadou Youba Diallo, ancien directeur général des douanes du Niger (2000-2005), directeur du Cabinet Cojufis (conseil juridique fiscal et douanier), député national depuis 2005.

Y a-t-il un problème de port sec au Niger, comme on le laisse entendre à Dosso et Gaya ?

Il s'agit d'un sujet d'actualité et sensible. Un sujet d'actualité parce qu'il y a une politique d'installation de port sec dans tous les pays de l'hinterland Ouest-africain.

Par leur implantation, on pense améliorer la maîtrise du trafic ainsi que le niveau de recouvrement des recettes fiscales et créer de meilleures conditions de travail pour les opérateurs économiques.

C'est à partir de ces 3 objectifs que la Banque mondiale a encouragé l'implantation de ports secs. Aujourd'hui, les activités de la douane ont une implication forte sur l'activité économique régionale, au point parfois que

certaines localités réclament l'ouverture d'un bureau de douane...

En quoi consiste ce problème de port sec qui oppose la ville de Dosso à celle de Gaya ?

Décider l'implantation d'un port sec, c'est remettre en cause des situations antérieures et, du coup, s'exposer à la frustration d'intérêts. D'autre part, décider de faire un choix implique de définir des critères. Le minimum est que les parties prenantes soient également informées et qu'il y ait une étude transparente, pour que chacun puisse en mesurer les enjeux. Enfin, l'implantation d'un port sec, dans un pays de l'espace Uemoa, doit tenir compte, à mon avis, du projet de construction de bureaux juxtaposés frontaliers, afin de ne pas créer d'autres difficultés. Si la

question du port sec au Niger connaît des difficultés et en est toujours au stade de projet, c'est en raison de la non-observation de tous ces aspects.

Quel est exactement le problème ?

Le ministère du Transport, qui gère cette opération, a décidé d'implanter son port à Dosso et cette décision unilatérale n'a pas été acceptée par les opérateurs économiques de Gaya. Ils ont été les premiers à manifester leur mécontentement, relayé par la suite par les populations de tout le département. La manifestation a drainé des milliers de personnes, venues de partout sur un rayon de 150 km.

Du coup, les responsables politiques natifs de la région, nous sommes intéressés à la question et avons diligenté une étude de l'impact de la décision du ministre sur les finances publiques, les activités des opérateurs économiques et des transporteurs. Cette étude souhaite démontrer que nous ne pensons pas que ce choix soit le plus intéressant, à la fois pour les intérêts de l'Etat et pour ceux des opérateurs économiques, des banquiers et des transporteurs nigériens.

Est-il vrai que vous en avez fait une affaire d'Etat ?

Nous avons porté l'affaire devant le Parlement et le ministre des Transports a été interpellé. Après 3 heures de

LE SUICIDE DE GAYA

Ibrahim Beïdou,

Ancien Ministre de la Justice garde des Sceaux (1994-95) et député national (1970-74), natif de Gaya, président du «Comité de gestion de la question du port sec».



«Beaucoup d'intérêts entrent en jeu dans cette affaire de port sec entre Dosso et Gaya.

Il faut prendre en compte les intérêts de l'Etat, des banques, des transporteurs, des opérateurs économiques, sans

parler des populations. Cela fait au moins 4 pôles d'intérêts. Sur l'impact de son choix d'implanter le port à Dosso selon ces pôles d'intérêts, le ministre n'a pas fourni de réponse. Selon moi, les transporteurs vont perdre dans le trajet entre la frontière et le port sec si celui-ci est à Dosso, soit à 150 Km.

Les banques drainées à Gaya par les opérateurs économiques vont également y perdre. Et Gaya est le seul département aussi bien doté en banques, en dehors de la capitale. Elles y brassent des milliards de francs. 80% de l'argent de ces banques appartient à des Béninois et des Nigériens opérant dans la zone com-



Dosso est un carrefour de passage

prise entre Kandi (au Bénin) et Gaya. L'Etat, qui devrait également gagner, va perdre du fait que les banques, les transporteurs et les opérateurs vont voir chuter leurs activités. Nous disons qu'il faut discuter de façon transparente et nous convaincre de l'opportunité d'implanter le port sec à Dosso. Je dirai même délocaliser le port de Gaya à Dosso car Gaya fonctionne déjà comme un port. Gaya est un grand centre commercial plus important que Dosso, à cheval entre 2 frontières et même 3 avec le Niger ; Gaya est un carrefour d'échanges commerciaux, tandis que Dosso est un carrefour de passage de marchandises et de personnes ; ce n'est pas la même chose. Un carrefour où les gens passent, c'est comme un rond-point, les gens se rencontrent et chacun passe, prend sa route. En revanche, du fait de sa position frontalière, Gaya est un carrefour d'échanges entre 3 pays. De plus, les opérateurs économiques installés à Malanville ont fait l'effort après un lobbying politique de s'installer à Gaya. Non ! délocaliser le port à Dosso, c'est tuer Gaya. D'où notre slogan : « Le port sec ou la mort de Gaya ; Arrêt au suicide de Gaya ! » Il ne faut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul et, dans ce cas précis, il faut le dire, les vêtements de Pierre ne conviennent même pas à Paul.» ●

débats, l'assemblée nationale a pris position en écrivant au gouvernement pour lui intimer d'arrêter toutes les démarches entreprises par le ministre sur le projet de port sec et d'engager des études à la fois économiques, financières et techniques pour voir, dans quelle localité d'implantation, le port sec serait le plus rentable pour le Niger.

Selon la compréhension de l'Assemblée, le choix du ministre a été guidé par des considérations plus politiques qu'économiques.

Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur de la contestation à Gaya, le Premier ministre a été lui aussi contraint de recevoir les protagonistes dans son cabinet pour clarifier la situation.

Il s'est dit plus intéressé par le projet de chemin de fer qui va relier Parakou (au Bénin) à Gaya, Dosso et Niamey, avec un terminal à Say dans le cadre du projet d'exploitation de mines de fer dans cette localité.

Ce projet est plus important à ses yeux que celui du port sec et s'inscrit comme sa priorité pour les 2 années à venir.

Pour ce qui est du port sec, il a expliqué que le moment venu, les différentes parties seront associées aux études de faisabilité.

Et qu'en est-il du projet aujourd'hui?

Après le départ du premier bailleur, la société hollandaise Maerks s'est

intéressée au projet et a été conduite à Dosso et pas à Gaya. Ce qui est une nouvelle entorse.

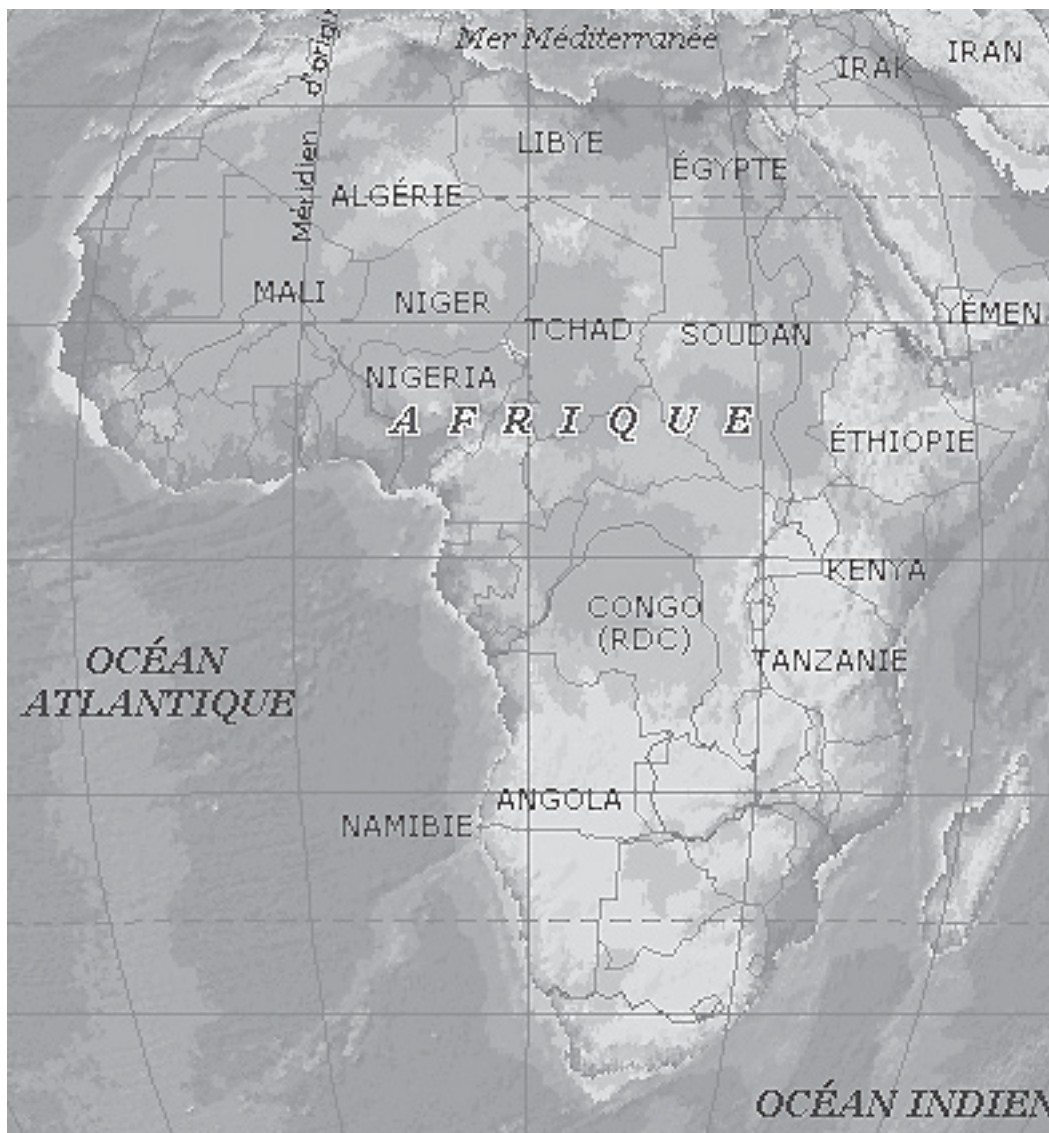
Abriter un port est-il si important pour susciter tant de passions ?

Un port sec est un terminal de conteneurs à partir duquel on assure le dispatching vers l'intérieur et l'étranger. Le trafic qui passe actuellement par Gaya draine environ 60% des marchandises à destination du Nigeria, sans forcément passer par Dosso. Pourquoi donc amener un port à 150 Km à l'intérieur des terres, en passant la grande ville située sur la frontière dans un contexte où il est prévu au plan régional de créer des bureaux de douane juxtaposés ? Le port sec devrait être intégré au bureau juxtaposé. On fera ainsi l'économie d'une escorte et d'un aller-retour entre le port sec et le poste juxtaposé.

A vous entendre, Gaya serait la localité la mieux indiquée, mais en offre-t-elle le cadre ?

A Gaya, nous avons déjà l'infrastructure, il y aura juste à ajouter 3 à 4 grands magasins, des bureaux pour l'administration du port et un terminal de conteneurs. Il y a la place pour le faire et, ça va coûter au plus 2 milliards, donc moins coûteux pour le Niger ●

Interview réalisée par Michel Bolouvi



QUELS PARTENARIATS ET RESSOURCES POUR LA COOPÉRATION FRONTALIÈRE ?

INTERVIEWS DE NORMAND LAUZON, DIRECTEUR DU CSAO ET LAURENT BOSSARD, DIRECTEUR ADJOINT.

La communication du CSAO à l'occasion de la réunion organisée par l'UA à Bamako en mars 2007 relative au développement de son programme frontières a concerné les relations de partenariat et les outils de financement nécessaires au développement rapide de la coopération transfrontalière en Afrique.

Celle-ci représente un nouveau défi pour les organisations à vocation d'intégration régionale et les bailleurs. Elle s'inscrit de plus dans la vision de l'Union Africaine, vision qui repose sur deux idées clés.

La première : « Dans un contexte de mondialisation et de régionalisation poussées, au Nord comme au Sud, l'intégration régionale doit être élevée au rang de modèle stratégique de transformation et de modernisation des économies africaines ». La seconde : « Si les processus d'intégration doivent tendre à redynamiser le rôle des États, l'intégration doit désormais avoir une base élargie et populaire ».

Sur ce double postulat, les Chroniques ont consulté deux participants à la rencontre de Bamako : Normand Lauzon, Directeur du CSAO et Laurent Bossard, Directeur adjoint.

Quel doit être le rôle de l'Etat dans un tel contexte ?

Laurent Bossard : La coopération transfrontalière ne peut et ne doit se faire sans une volonté politique forte clairement exprimée par les États. La source de cette volonté politique existe déjà ; il s'agit de la décentralisation.

Dans la plupart des pays d'Afrique, des textes de loi précisent les conditions dans lesquelles les pouvoirs locaux doivent prendre leurs responsabilités (y compris financières) au titre de ce qui est communément appelé le «transfert de compétences». Fortes

de ces nouvelles responsabilités, les collectivités locales devraient pouvoir jouer un rôle important dans l'intégration régionale dans les limites de leurs compétences.

Comment dans ces conditions, articuler les différents niveaux d'acteurs ?

L.B. : Au niveau local : les acteurs locaux sont à la fois les représentants des États centraux, les élus locaux, et la société civile au sens large, y compris les associations professionnelles et les ONG. Ils doivent être les ini-



tiateurs directs des projets de coopération transfrontalière, les porteurs de propositions, les acteurs de la mise en oeuvre de ces propositions avec l'appui des compétences techniques nécessaires.

A titre d'exemple, en En Ségambie méridionale, les radios communautaires transfrontalières ont décidé de constituer un réseau permettant de mieux faire circuler les messages dans le domaine de la santé, de la sécurité et de l'économie.

Cette mise en réseau n'a pas nécessité d'intervention technique autre qu'au niveau local puisque les radios concernées sont privées. Toutefois une demande officielle a été adressée auprès de la représentation régionale de la CEDEAO pour une vulgarisation des textes de libre circulation.

Cette démarche illustre le lien direct qui peut exister entre le niveau local et le niveau régional. Ces deux exemples témoignent de la diversité des

relations et des interdépendances du niveau local avec les autres niveaux de gouvernance.

Au niveau national : dans tous les pays africains, les administrations centrales sont représentées dans les zones frontalières. Mais le rôle de l'État dans la coopération transfrontalière ne peut être limité à la facilitation des initiatives locales.

Il doit intervenir en amont pour donner la légitimité indispensable à la coopération transfrontalière. L'État est ainsi placé au centre du dispositif dont il est le moteur politique. La légitimité locale ne diminue en rien la légitimité nationale, elle la rend plus forte en rapprochant les populations du processus d'intégration régionale sous l'impulsion de l'État.

Au niveau régional : les CER Africaines sont au cœur du projet africain d'intégration et d'union. Leur rôle dans la promotion de la coopération transfrontalière est donc crucial. Si l'on prend la CEDEAO à titre d'exemple, cette dernière a d'abord pris l'initiative de proposer à ses États membres la mise en place d'un Programme d'Initiatives Transfrontalières (P.I.T) visant à favoriser le développement d'opérations pilotes sur le terrain et à doter l'Afrique de l'Ouest d'un premier cadre juridique sur la coopération frontalière. Ce qui semble manquer aujourd'hui à



Laurent Bossard

la CEDEAO est un instrument régional de financement de la coopération transfrontalière à l'image notamment de ce qui se fait en Europe.

A défaut d'un tel instrument, il existe un décalage entre les attentes du terrain et la capacité à appuyer les initiatives prévues.

Pour ce qui est du niveau continental, quelle est la dimension stratégique et politique de l'Union Africaine et de sa Commission ?

Normand Lauzon : La réunion des experts de Bamako et le processus lancé dans la perspective d'une première réunion ministérielle panafricaine sur la coopération transfrontalière (prévue en Mai 2007 à Addis Abeba), illustrent à merveille le rôle et la place de l'Union Africaine.

La Commission de l'Union Africaine est aussi la seule structure en mesure de donner à la coopération transfrontalière une ambition politique globale. Ceci est fondamental car pour l'heure, la coopération transfrontalière africaine n'est pas encore inscrite dans les grands agendas internationaux.

Pourtant la coopération transfrontalière comme le souligne Laurent Bossard est au cœur des dossiers les plus brûlants...

N.L. : Dans le domaine des migrations régionales, l'enjeu majeur est d'anticiper les mouvements de population de demain ; en particulier d'aménager les dernières grandes zones de peuplement africaines qui sont le plus souvent des espaces transfrontaliers.

Dans celui de la sécurité, les zones frontalières ne sont pas les lieux où naissent les conflits mais leurs conséquences s'y cristallisent (camps de réfugiés, trafics,..).

Dans celui encore de l'agriculture, de l'élevage et de la sécurité alimentaire la récente crise alimentaire au Niger a mis en évidence l'impact des échanges transfrontaliers sur les conditions d'existence des populations sahéliennes les plus fragiles ; les bassins cotonniers ouest africains sur lesquels repose en grande partie l'avenir de l'agriculture régionale sont tous transfrontaliers ; 80% du cheptel ouest afri-

cain est ainsi concentré dans la zone transfrontalière entre le Nord des pays du golfe du Bénin et le sud des pays sahéliens.

Pour ce qui concerne la mobilisation des ressources financières pour la coopération transfrontalière, quels sont les obstacles rencontrés ?

N.L. : Les grands fonds destinés au financement de la coopération régionale ne sont pas actuellement conçus pour se tourner vers un grand nombre de petites initiatives ; ils ont pour vocation le financement de grands projets, notamment d'infrastructures.

Les fonds nationaux bilatéraux sont, par définition, destinés à financer des activités dans un seul pays.

Une des solutions a été de concevoir des «projets jumeaux» de part et d'autre d'une frontière et de tenter de les faire financer en parallèle sur un fonds national dans un pays et sur un autre fonds national dans l'autre pays.

Cette expérience a été tentée avec succès à la frontière Mali-Burkina, mais ceci a demandé beaucoup de temps et d'efforts. Cette opération de financement n'a toutefois pu se réaliser en Sénégal méridionale.

Il est difficile de fractionner l'aménagement d'une même piste rurale ou d'un programme transfrontalier de lutte contre l'insécurité, alors quelles solutions ?

N.L. : Les protagonistes (institutions régionales, bailleurs, élus et acteurs locaux, ONGs ou associations) devraient s'accorder sur la nécessité d'inscrire la coopération transfrontalière comme une priorité des programmes régionaux. La coopération frontalière est un «parapluie intégrateur» des objectifs de développement de dimension commerciale, culturelle, sécuritaire, migratoire, etc...

L'EUROPE DES ACTEURS LOCAUX

Initiée par des élus et des autorités des régions frontalières, la coopération transfrontalière naît dans les années 50. En 1971, la création de l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE) permet de nouer des relations étroites avec les Institutions européennes et les gouvernements nationaux. A partir des années 80, l'adhésion à l'UE de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce, puis la création du marché unique, soulignent la persistance de fractures territoriales. Le programme « INTERREG », offrant aux régions frontalières des aides sur la base « de plans ou stratégies de développement transfrontaliers », devient un programme communautaire majeur (son budget pour la période 2007 – 2012 est de près de 8 milliards d'Euros).

Trois grands facteurs contribuent à l'avènement des régions en tant qu'acteurs à part entière de leur propre développement et sujets de la construction européenne :

1. L'augmentation du budget communautaire : En 2002, sur 85 milliards d'euros dépensés par l'UE, les montants alloués à la Politique Agricole Commune et aux fonds de péréquation, visant la réduction des déséquilibres inter-régionaux au sein de l'ensemble européen, atteignent respectivement 51% et 27%.
2. L'arrivée dans la Communauté à partir des années 80 de pays plus pauvres (comme la Grèce, l'Espagne et le Portugal) faisant évoluer la nature de la redistribution vers un devoir de solidarité entre Européens.
3. La mise en œuvre des politiques de décentralisation, dans les années 1980, en France, Espagne et Royaume-Uni. Les collectivités territoriales infra-étatiques vont alors être en mesure de définir elles-mêmes les conditions de leur évolution en s'adressant non seulement aux autorités centrales de leurs pays, mais aussi aux institutions communautaires, voire à d'autres régions de l'ensemble européen ●



Normand Lauzon

Si elle revêt plusieurs visages dont certains sont déjà reconnus dans les programmes régionaux (corridor de développement, aménagement des bassins pour n'en citer que quelques uns), aujourd'hui, l'objectif est de mettre en avant la coopération transfrontalière d'initiative locale en faisant la preuve de sa valeur ajoutée dans le processus d'intégration régionale.

Un effort important doit être porté sur la communication, la diffusion de l'information sur la réalité des frontières et des initiatives transfrontalières avec pour objectif final la sensibilisation des responsables politiques.

Il est difficile de trouver des financements pour des centaines de petites initiatives locales transfrontalières.

Ces initiatives devraient donc être regroupées par zone transfrontalière à

l'intérieur d'un programme de développement transfrontalier, comme c'est le cas dans les opérations pilotes que nous accompagnons aux côtés de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest. Des opérateurs, collectivités locales ou ONG, appuyées par les États concernés, doivent se faire les animateurs et les porteurs de ces programmes et en rechercher le financement.

Les Communautés Economiques Régionales devraient se doter de capacités humaines et financières pour encourager de telles dynamiques sous l'impulsion de leurs États membres.

Et pour ce qui est des bailleurs ?

N.L. : Il faut prendre en compte deux éléments du contexte actuel : les fonds accordés par les bailleurs s'arrêtent pour la plupart aux frontières et les fonds régionaux sont couramment

utiliser pour le financement de bien public (fleuve par exemple).

Il faut donc travailler au niveau politique pour faire évoluer les concepts et les approches de ces fonds régionaux. L'expérience européenne nous montre même qu'il faut créer des fonds régionaux spécifiques dotés de logiques de fonctionnement et d'outils particuliers.

Les États devraient envisager d'accorder des cofinancements. La faisabilité technique de tels fonds devrait être envisagée aussi vite que possible et discutée avec les principaux bailleurs de fond.

La réflexion sur ces fonds régionaux devrait inclure également les États, les CER et les représentants des collectivités locales africaines ou encore les ONGs qui travaillent dans les zones frontalières et se heurtent aux contraintes des financements nationaux.

Enfin, nous voudrions insister sur la piste de projets pilotes entre régions européennes et africaines.

L'idée de mettre en œuvre des projets d'appui direct associant une région frontalière européenne et une région transfrontalière africaine mérite d'être exploré à travers quelques expériences pilotes qui pourraient être appuyées par des Bailleurs de Fonds européens.●

«LES FRONTIÈRES SONT DES “CICATRICES” DE L’HISTOIRE QUI NE DOIVENT ÊTRE NI IGNORÉES NI SACRALISÉES»

JENS GABBE, MEMBRE HONORAIRE DE L’ARFE BAMAKO (MALI), 2007

Selon vous, peut-on comparer la perception des enjeux frontaliers et transfrontaliers en Afrique avec celle qui prévaut en Europe ?

En Afrique comme en Europe, les frontières sont des “cicatrices” de l’histoire qui ne doivent être ni ignorées ni sacralisées.

Notre rapport aux frontières doit donc évoluer non pour les abolir, mais plutôt pour les concevoir comme des lignes de démarcation administrative à l’instar de celles qui existent entre les provinces d’un même pays.

Comme en Europe, les régions frontalières périphériques sont négligées, tout comme l’est le

potentiel socioculturel et économique des populations frontalières. La coopération transfrontalière propose une réponse à ces problèmes y compris à la question des minorités.

Que pensez-vous des progrès de la coopération transfrontalière en Afrique de l’Ouest ?

Tout d’abord, je tiens à saluer ces progrès enregistrés le plus souvent dans un contexte difficile. D’ailleurs, dans les différentes communications qu’ils ont prononcées, les représentants des Etats africains (Ambassadeur Diarrah)

ont clairement rappelé que l’agenda de l’intégration et de la coopération régionale requiert une nouvelle stratégie. Comme l’a si bien indiqué le prof. Asiwaju, si la guerre n’offre pas toujours la solution aux problèmes (comme cela a longtemps prévalu en Afrique et en Europe), une nouvelle forme de coopération pacifique (transfrontalière) peut être mise en place comme modalité de règlement des problèmes frontaliers.

LA CRÉATION D’INFRASTRUCTURES FRONTALIÈRES CONJOINTES PEUT ÊTRE UN DES MOYENS DE RÉGLER LES DIFFÉRENDS FRONTALIERS.

Quel devrait être le rôle des organisations régionales dans ce contexte ?

Quels sont les prochains défis ?

Depuis les années 1960, plusieurs déclarations des organisations continentales africaines (OUA, puis UA) ont tenté à la fois de rendre compte des problèmes et de proposer des solutions.

Il est à présent temps que ces différents engagements (accords, traités, etc.) soient mis en œuvre au bénéfice de la coopération transfrontalière. Cela suppose :

- La volonté politique de l’ensemble des Etats africains ;
- La reconnaissance que la coopération socioculturelle est aussi importante que la coopération économique ;
- L’implication des acteurs politiques et des ONG de part et d’autre des frontières en vue de mobiliser et de partager les connaissances disponibles ;
- Une approche ascendante (du bas vers le haut) où l’échelon régional et local doivent joindre leurs efforts au service d’une coopération transfrontalière performante en collaboration avec les Etats ;
- La création de structures permanentes permettant de pérenniser les expériences réussies.

Toutefois, il me paraît essentiel de lever l’équivoque sur deux points :

- Les structures d’appui à la coopération transfrontalière ne doivent en aucun cas être perçues comme un nouvel échelon administratif, mais simplement comme un instrument au service de la coopération ;
- L’objet de la coopération transfrontalière n’est pas de remettre en cause la souveraineté de l’Etat, mais de permettre la prise en charge des besoins

des populations vivant de part et d'autre d'une ligne de frontière.

Perçue en tant que telle, la coopération transfrontalière peut être d'un grand secours dans la résolution des litiges juridiques frontaliers en Afrique.

Pour ce qui est de la mise en place d'une convention de coopération transfrontalière, l'ARFE a appuyé ce processus par la mise à disposition de documents de référence :

**IL EST À PRÉSENT TEMPS QUE
LES DIFFÉRENTS ENGAGEMENTS
(ACCORDS, TRAITÉS, ETC.)
SOIENT MIS EN ŒUVRE AU BÉNÉFICE DE
LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE**

le document cadre réalisé pour l'UE et ayant conduit à la création du Groupement européen pour la coopération territoriale (GECT) ; les recommandations issues de la Convention de Madrid (instituant un cadre légal mais sans obligation d'applicabilité directe) ; des copies des Accords d'Anholt (Pays-Bas et Allemagne) et de Karlsruhe (France, Allemagne, Luxembourg, Suisse)

En Afrique aussi, la souveraineté des Etats trouve sa limite à la frontière. Cette dernière est donc le point de rencontre entre les droits souverains de deux Etats, ce qui empêche toute action/intervention unilatérale sur la ligne de frontière. Ce constat milite donc en faveur de la création de structures transfrontalières (au niveau

régional et local) pour servir d'instrument à la coopération.

Pouvez-vous donner des exemples de ce type de structures transfrontalières au niveau local ?

Oui. La création d'infrastructures frontalières conjointes peut être un des moyens de régler les différends frontaliers. À l'avenir, il serait souhaitable que les infrastructures de contrôle frontalier

soient construites conjointement, notamment quand ces dernières bénéficient de fonds de provenance européenne. Cela présente l'avantage de permettre de mutualiser le coût de la construction et des équipements. De même, la mise en place d'équipes conjointes permet d'avoir à disposition des ressources humaines suffisantes pour garantir l'efficacité du travail de contrôle des patrouilles. Cela vaut également pour les problèmes vétérinaires et ceux relatifs à la délivrance des visas qui pourront être mieux gérés.

Les anciens bâtiments des douanes pourraient également être partagés par les équipes situées de part et d'autre de la frontière, de sorte que d'un côté l'on puisse traiter les entrées et de l'autre les sorties.

Comme l'a si bien montré l'OCDE, à partir d'exemples ouest-africains, le local/régional est l'échelon le plus indiqué pour la coopération.

Cela tient notamment aux raisons suivantes :

- Les acteurs locaux ont une bonne connaissance des obstacles, des problèmes ainsi que de l'environnement économique, social et géographique ;
- Le succès de ce type d'opération est vital pour eux dans la mesure où leur quotidien en dépend ;
- En plus d'avoir conscience des problèmes, ils proposent également des solutions ;
- Ils accordent davantage d'importance à une coopération fondée sur le partenariat plutôt qu'à la clarification des questions de compétence ;

Pouvez-vous en dire plus sur le rôle des partenariats ?

Sur cette question, s'il est entendu que les acteurs locaux et régionaux jouent un rôle moteur, ils doivent donc développer des partenariats à la fois internes (entre eux) et externes, notamment en direction des Etats et des gouvernements.

Cette démarche est essentielle à la fois pour des raisons stratégiques, politiques et financières. Le partenariat interne suppose la mobilisation de l'ensemble des partenaires qui peuvent faire avancer la coopération

transfrontalière notamment en capitalisant sur les connaissances disponibles. Par ailleurs, la mise en place de structures transfrontalières favorise également le développement de partenariats verticaux et horizontaux. Le partenariat vertical opère des deux côtés de la frontière entre les échelons local, régional, national et éventuellement continental.

Les institutions présentes de part et d'autre de la frontière opèrent avec des structures de nature et de compétence très différentes.

Dans une structure transfrontalière, le partenariat horizontal permet d'intégrer les différents partenariats verticaux qui fonctionnent dès lors en réseau en dépit de leurs différences de nature et de compétence.

Ce processus semble complexe et difficile à mettre en oeuvre...

Cette observation vient à propos et rappelle que rien n'est facile en matière de coopération transfrontalière.

En Afrique comme en Europe, prévaut souvent une attitude sceptique qui consiste à dire que la coopération transfrontalière est difficile, longue et coûteuse.

Si cette attitude devenait la règle, alors plus rien ne se passerait aux frontières. Il ne faut jamais renoncer aux projets ambitieux, tant en matière de tracé des

frontières qu'en matière de coopération socioculturelle et économique.

La volonté politique est déterminante pour réaliser de tels projets. Pour cela, nous devons rappeler en permanence

L'OBJET DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE N'EST PAS DE REMETTRE EN CAUSE LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉTAT, MAIS DE PERMETTRE LA PRISE EN CHARGE DES BESOINS DES POPULATIONS VIVANT DE PART ET D'AUTRE D'UNE LIGNE DE FRONTIÈRE

les hommes politiques aux engagements qu'ils ont signés ainsi qu'à leurs promesses. Nous devons les contraindre à assumer leurs responsabilités sur les enjeux politiques majeurs.

Il faut garder à l'esprit que, très souvent, un homme politique ne réagit que lorsqu'il reçoit de la pression du terrain.

Quel a été le rôle des programmes de l'UE dans la coopération transfrontalière en Europe ?

Depuis 1990, les programmes de l'UE ont été un accélérateur important de la coopération transfrontalière en Europe. Voici quelques éléments clés de ces programmes dans leur état actuel :

- Un programme conjoint par frontière (avec le cas échéant des sous-programmes) ;
- Ces programmes comprennent des activités conjointes et établissent des priorités selon les besoins régionaux ;

- Des comités conjoints de mise en œuvre et de suivi ;

- Des comptes bancaires conjoints pour les fonds européens permettant d'abolir le caractère national ;

- Co-financement à l'échelon national ;

- Définition conjointe d'un projet transfrontalier ;

- Eligibilité conjointe.

L'Afrique peut-elle tirer parti de la grande expérience de l'Europe en matière de programmes de coopération transfrontalière ?

A partir de l'expérience de l'UE dans l'élaboration de programmes, l'Afrique peut bénéficier d'une meilleure allocation des financements européens disponibles pour appuyer la coopération transfrontalière en Afrique.

Au sein de l'UE par exemple, une partie des fonds régionaux et du programme PHARE étaient alloués à la coopération transfrontalière sur une période de 7 ans. Cela a permis la mise en œuvre de programmes opérationnels le long d'une frontière dans le but exclusif de favoriser la coopération transfrontalière. Il est intéressant de rappeler qu'à l'origine cette question ne faisait pas partie des priorités des Etats membres de l'UE.

C'est le Parlement européen qui a rendu possible l'allocation de fonds

régionaux à la coopération transfrontalière (la volonté politique est décisive !)

L'UE va-t-elle promouvoir de tels programmes en Afrique ?

Si vous vous référez à la lettre écrite par le Directeur Général à l'automne 2006, suite à une longue rencontre avec l'Ambassadeur Diarra, MM.

Lauzon et Bossard, vous verrez qu'il y promet plus ou moins explicitement d'apporter un appui. Au préalable, des efforts doivent être entrepris en Afrique pour redéployer vers les zones frontalières les fonds initialement alloués au plan national. Enfin, il m'apparaît important qu'une partie des fonds européens destinés à l'Afrique puissent venir exclusivement en

appui à la coopération transfrontalière. Seul problème au tableau : cela ne cadre pas avec les intérêts des gouvernements nationaux africains ●



UN PRÉCURSEUR DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Comment matérialiser la communauté de destin entre des peuples intimement liés par l'histoire et la géographie, mais séparés par une frontière érigée artificiellement ?

Le Niger et le Nigeria donnent l'exemple en créant dès 1971, la « Commission mixte nigéro-nigériane de coopération », seule institution du genre sur le continent africain. Elle a aujourd'hui trente six ans. C'est autant de vécu en volonté commune de transcender le cadre national où les confinait une frontière de 1500 Km de long.

La Commission mixte nigéro-nigériane de coopération, dont le siège se trouve Boulevard des Ambassades à Niamey, est aujourd'hui une organisation internationale de statut diplomatique. Elle s'est distinguée dans la coordination, la promotion et la facilitation des échanges entre les deux pays et est un exemple de coopération transfrontalière au-delà des œillères des traditionnels accords bilatéraux, parce que fondée sur le terreau de la communauté de destin.

Sa création a permis aux populations des deux pays de vivre la frontière sans rupture, de préserver la particularité de leurs liens. Des liens qui sont certainement ceux d'autres communautés sur le continent et dans la région Ouest africaine. On pourrait citer les communautés de la zone Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso ou encore celles qui se partagent l'espace de la Sénégambie méridionale.

La Commission mixte nigéro-nigériane de coopération concrétise le droit de ces deux pays à une harmonie

par-dessus la balkanisation coloniale. Le voisinage du Niger et du Nigeria devient un accident et ne survit que ce qui a précédé l'administration coloniale.

L'histoire et la géographie ont, par le passé, façonné le présent de ces deux pays et, il était judicieux de prévoir qu'elles engageaient également leur avenir. Une grande partie de leur territoire, et donc de leurs populations, ont fait partie de tous les empires qui se sont succédés en Afrique de l'Ouest, notamment l'Empire du Mali, du Songhay, du Kanem Bornou, les États Hausa etc.... On dira, c'est l'histoire, c'est le passé.

Il reste qu'aujourd'hui encore, il est difficile de dissocier les communautés vivant le long de leur frontière de 1500 Km, de dissocier les communautés nigériennes des départements de Dosso, Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa, de leurs voisines nigérianes des États de Kebbi, Sokoto, Zamfara, Katsina, Jigawa, Yobé et Bornou. Défiant le temps et les mutations politiques et administratives, ces popu-

lations sont restées les mêmes, parlant les mêmes langues, possédant les mêmes cultures et pratiquant les mêmes religions. La communauté de destin s'est moquée des mutations et du tracé frontalier.

Par rapport à ces liens séculaires, l'administration de la commission reconnaît modestement, « durant ces trente six années d'existences, nous avons travaillé à l'élargissement et la consolidation de la coopération entre les deux pays dans tous les domaines de l'activité humaine. » En fait, le travail de la Commission dépasse le cadre des simples relations économiques et couvre d'autres secteurs tels que la santé, la sécurité, l'énergie électrique, les télécommunications et les questions transfrontalières.

Le mérite de la Commission mixte nigéro-nigériane de coopération est d'avoir collé au concret dans la promotion du développement conjoint des deux pays, en mettant en œuvre des projets de proximité, des stratégies de financements et en motivant des décisions politiques pour facili-

ter leur exécution. Les réalisations de la Commission sont étroitement en relation avec sa mission de développement des échanges bilatéraux et transfrontaliers dans les secteurs vitaux. Dans ce registre, on peut citer

les transports et communications, le commerce, la gestion et la protection de l'environnement, l'énergie, l'industrie, la santé, les ressources hydriques, la lutte contre les ennemis de culture, la sécurité et la gestion des frontières.

La Commission mixte de coopération entre le Niger et le Nigeria est un repère concret de la culture de coopération transfrontalière dans le processus de l'intégration régionale.●

QUELQUES RÉALISATIONS DE LA COMMISSION

- Fourniture d'énergie électrique à la République du Niger par la République fédérale du Nigeria : En janvier 1972, est signé l'Accord de fourniture d'électricité à partir du barrage de Kainji (Nigeria), sous les auspices de la Convention portant création de la commission mixte, et régulièrement renouvelé entre la Nigelec (société nigérienne d'électricité) et la Nepa (national electric power authority). Aujourd'hui, 90% de l'énergie consommée au Niger est d'origine nigérienne.

- Développement des liaisons routières : Bitumage des routes principales internationales entre les deux pays par le Nigeria à l'exception du tronçon Kongolam-Takiéta financé par la Coopération internationale (le fonds régional de coopération ACP/CEE – Fonds européen de développement -). Les départements du Niger frontaliers du Nigeria et les Etats du Nigeria frontaliers du Niger sont ainsi tous reliés par au moins une route bitumée. Ne reste à réaliser que la liaison du département de Diffa au Niger et des Etats de Yobé et Borno au Nigeria. En outre, grâce à la coopération décentralisée, des routes secondaires en terre relient des bourgades et surtout les marchés frontaliers.

- Promotion du réseau de télécommunications : Liaison de voisinage Konni (Niger)-Sokoto (Nigeria) dans les années 80, sur financement de la Cedeao ; Liaison hertzienne Maradi (Niger)-Katsina (Nigeria) sur financement

des deux pays en 1978 (montant total 692.944.300 F CFA) comprenant une liaison téléphonique de voisinage Maradi-Katsina de 12 circuits ; une liaison internationale Niamey (Niger)-Kaduna et Lagos (Nigeria) de 24 circuits dont un pour le télex ; enfin, une liaison télévisuelle entre le faisceau hertzien de Maradi et la station de transmission de Katsina.

- Gestion des ressources hydriques : La Commission a obtenu le financement d'études et de projets, notamment pour le fleuve Niger et les 4 grands bassins communs au Niger et au Nigeria, à savoir, la Maggia-Lamido, le Goulbi de Maradi-Gada River, le Tagwai-El Fadama et la Komadougou-Yobé. En l'occurrence, le financement d'études dans les années 80, pour une « stratégie de développement » en vue de la mise en valeur rationnelle des 4 bassins : 1.129.000 dollars US du Programme des Nations unies pour le développement ; 399.926 dollars US du Fonds européen de développement ; 30 millions de F CFA de chacun des deux gouvernements.

- Programmes ruraux conjoints : Dans le secteur du développement rural, on peut mentionner le programme conjoint de lutte intégrée, biologique et physique contre la jacinthe d'eau en collaboration avec l'Autorité du bassin du fleuve Niger ; en 1990, le programme intégré de lutte contre la désertification le long de la frontière ; la lutte contre les ennemis de cultures durant les périodes de cultures.

• Elevage : Dans ce secteur qui constitue la principale source de revenus des populations du Niger et de celles du Nord Nigeria, la Commission a créé un cadre de contrôle de la santé du cheptel au niveau de la frontière commune afin de lutter contre les épizooties. Elle a aussi pu établir des postes de contrôle de bétail, des marchés et une carte de pistes à bétail à l'échelle 1/1000.000 pour faciliter la mise en œuvre de programmes de santé animale et réduire les conflits entre éleveurs et agriculteurs.

• Santé : L'instauration d'un système d'échange rapide d'informations sur la situation sanitaire dans les deux pays, principalement dans la gestion des maladies contagieuses et épidémiques au niveau de la région frontalière,

• Commerce : Pour améliorer la longue et vieille tradition d'échanges commerciaux entre les deux pays, la Commission a motivé la signature ou révision d'accords :

signature d'un Accord de transports routiers avec des termes et conditions favorables au mouvement des personnes et des biens ; révision de l'Accord commercial bilatéral (ACB) et de l'Accord aérien bilatéral (AAB) afin de réactualiser la libéralisation du commerce entre les deux pays.

• Industrie : Réalisation d'études de pré-faisabilité et de faisabilité, au début des années 80, avec l'assistance du Pnud et de l'Onudi, pour une unité de transformation industrielle du mil et du sorgho à installer à Zinder et à Kano ; une unité de fabrication de moulins villageois à implanter à Maradi ; une verrerie à installer à Kano.

S'y ajoutent, une étude préliminaire, fin 1980, sur les gisements de fer de Say (Niger) et l'Accord de promotion et protection des investissements (APPI) pour garantir la sécurité des investissements des ressortissants Nigériens et Nigériens dans les deux pays.●

LA COMMISSION EN BREF

1) Création

La création de la Commission mixte nigéro-nigérienne de coopération est l'aboutissement de deux rencontres au sommet, en novembre 1970 au Nigeria et en mars 1971 au Niger, entre les présidents Diiori Hamani de la République du Niger et le Général Yakubu Gowon de la République Fédérale du Nigeria.

Les deux chefs d'Etat orientaient alors leurs gouvernements vers l'institution d'un cadre juridique permanent chargé de mettre en œuvre une coopération effective et suivie entre les deux pays.



Ambassadeur Kabiru Garba, Secrétaire général.

La convention portant création de la « Commission mixte nigéro-nigériane de coopération » est signée le 3 mars 1971 à Niamey où son siège sera officiellement installé le 23 décembre 1973. Son but et rôle sont stipulés aux articles 2 et 3 de sa Convention :

Art. 2 : Cette Commission a compétence générale et exclusive pour rechercher dans tous les domaines les moyens de coordonner et d'harmoniser l'économie des deux pays dans le but d'accroître et de rendre plus efficace leur coopération.

Art. 3 : Elle propose notamment aux deux Gouvernements les mesures à prendre et les projets à réaliser en vue de la création progressive d'une coopération rationnelle, harmonieuse

et équilibrée, susceptible d'assurer le développement maximum des deux pays, dans les délais les meilleurs et aux moindres coûts.

Le siège officiel de la Commission mixte est situé sur le boulevard des Ambassades à Niamey. Le complexe qui l'abrite a été réalisé en 1982 sur un domaine de 1,3 ha pour un coût d'environ 600 millions de F CFA, financés à parts égales par les deux gouvernements. Il se compose d'un bâtiment administratif de deux étages et de 6 logements pour le personnel.

Le budget de fonctionnement du Secrétariat de la Commission mixte nigéro-nigériane de coopération est approuvé chaque année par le Conseil

des Ministres et est supporté à parts égales par les deux pays.

2) Objectifs

Les statuts de la Commission, signés le 22 décembre 1973 à Niamey, précisent ses objectifs et le rôle du Secrétaire Permanent. Il est notamment stipulé à l'article 4 de ces statuts que la Commission est chargée de :

- a) Formuler une politique en vue de faciliter la pleine application des principes énoncés dans la Convention.
- b) Collecter, évaluer et diffuser des renseignements relatifs aux proposi-



tions soumises par les parties contractantes.

c) Promouvoir et coordonner les projets des programmes de recherches conjoints visant à développer les ressources en eau des deux parties contractantes.

d) Rester en rapport permanent avec les parties contractantes en ce qui concerne l'exécution des études des travaux envisagés dans la Convention.

e) Tenir les parties contractantes régulièrement et pleinement au courant de ses activités.

f) Établir des réglementations communes relatives à des questions de son ressort.

g) Etablir des règlements de personnel et assurer leur application.

h) Examiner par voie de conciliation et de médiation les réclamations et faci-

ter les règlements des litiges émanant de l'application de la Convention.

i) Prendre toutes les mesures préventives nécessaires à la sauvegarde des principes amendés dans la Convention en attendant le règlement de tous les litiges.

j) Veiller à l'application des dispositions de la présente Convention et des statuts.

Les buts de ces règlements sont conformes aux principes énoncés dans la Charte de l'organisation des Nations Unies et celle de l'Unité Africaine. Il convient de souligner en outre que cette Commission n'est ni en concurrence ni en contradiction avec les buts et objectifs des autres Organisations sous-régionales et intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest.

Cette Commission mixte a été ins-

tituée par le Niger et le Nigeria pour permettre aux deux États d'officialiser une coopération qui a existé entre les deux pays depuis bien des générations.

3) Organes

Un protocole d'amendement de la Convention de 1971, a été signé le 22 décembre 1973 pour instituer les trois organes principaux devant réagir le fonctionnement de la Commission mixte.

1) La Haute autorité : instance suprême de la Commission, est composée des deux Chefs d'Etat et se réunit au moins une fois par an.

2) Le Conseil des ministres : responsable devant la Haute autorité, se réunit au moins une fois par an et se compose des représentants des deux gouvernements de niveau équivalent. La présidence du Conseil des ministres est assurée par le pays qui a abrité la dernière session.

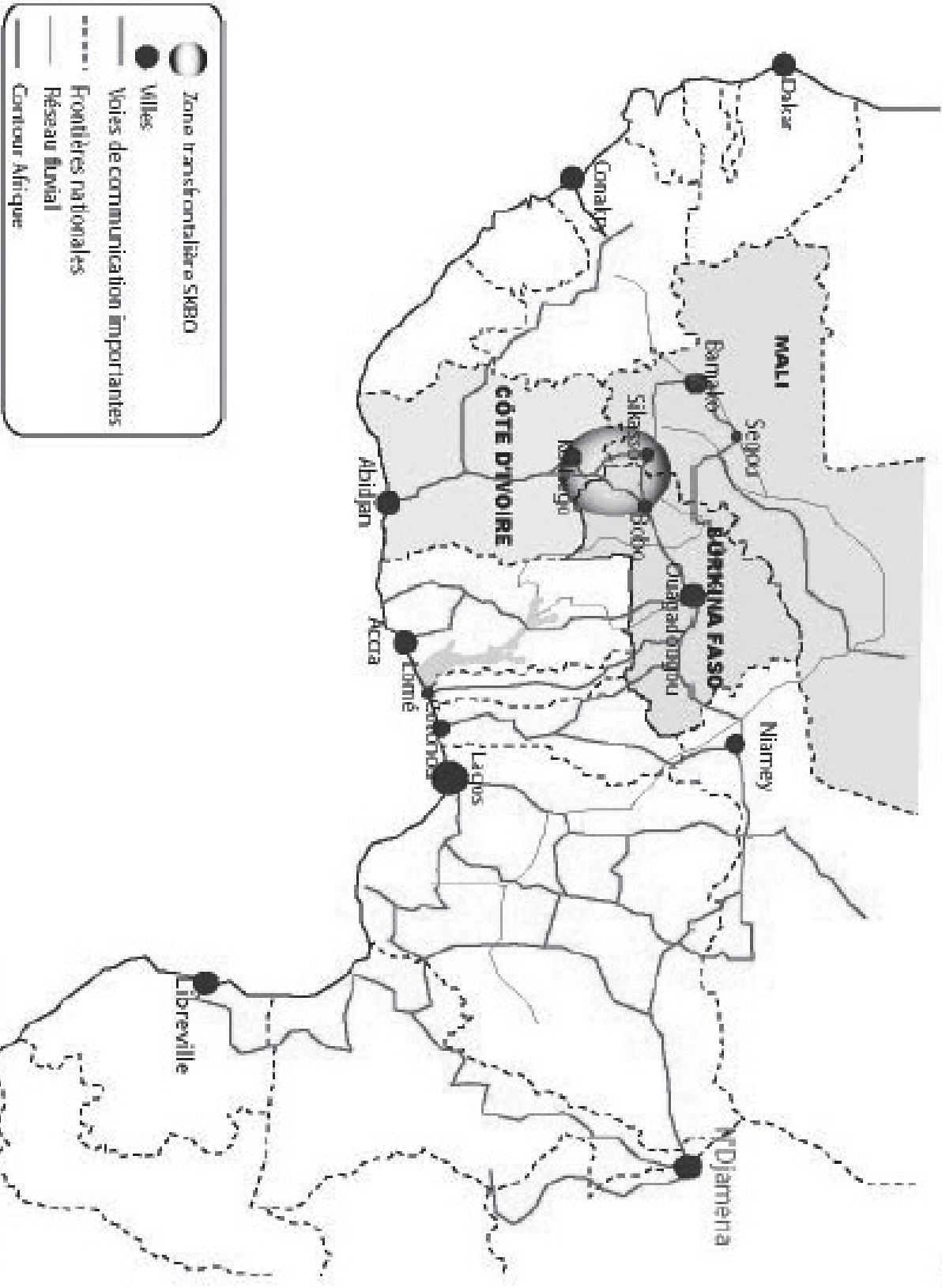
3) Le Secrétaire permanent : responsable du fonctionnement quotidien de la Commission et de l'exécution des décisions de la Haute autorité et du Conseil des ministres. Le Secrétaire général est nommé conjointement par les deux Etats sur proposition du gouvernement de la République fédérale du Nigeria et de même son adjoint sur proposition du gouvernement de la République du Niger.

Les deux ont rang administratif d'ambassadeur.



Ambassadeur Sandi Yacouba, Secrétaire général adjoint.

200km



Source : PDM Septembre 2005

KURUMBA, 1 AN DÉJÀ : CAP VERS LA MATURATION

Après une année comptabilisée en 6 émissions, l'expérimentation de la production conjointe et le rayonnement transfrontalier de la diffusion, le réseau Kurumba va à la conquête de son autonomie financière et de gestion.

Sans tambour ni trompette, c'est dans la réflexion que le réseau «Kurumba» des radios communautaires de la zone transfrontalière S.K.Bo (Sikasso-Korhogo-Bobo) a célébré son premier anniversaire : 13 avril 2006 – 13 avril 2007.

En lieu et place de festivités dont il n'a pas les moyens des libations, le réseau Kurumba a choisi de se réunir pour sa deuxième assemblée générale, à Sikasso, à l'hôtel Maïssa, les 3 et 4 avril 2007, où avait été lancé le Programme d'initiatives transfrontalières (PIT) dont il est une émanation. L'an I, phase pilote, a été celui des repères. L'an II sera celui de la maturation.

Au-delà du repère historique, l'an 1 du réseau Kurumba est la concrétisation, pour la Cedeao et le mémorandum, adopté en 2005, du «concept de pays frontière ou l'intégration de proximité», du bien fondé de la promotion des initiatives locales de coopération transfrontalière. La preuve qu'avec un appui conséquent et pas nécessairement ostentatoire, des initiatives de coopération transfrontalière peuvent prendre forme.



Le réseau Kurumba, s'est construit avec des acteurs de radios communautaires du Mali (Zégoua, Kadiolo et Sikasso) et du Burkina Faso (Banfora) en attendant que la situation politique permette à leurs homologues de Côte d'Ivoire (Korhogo) d'intégrer le processus.

Ce réseau a ceci de particulier, qu'il s'appuie sur les capacités professionnelles existantes des radios. Même si le processus de sa mise en œuvre inclut des stages de formation sur des modules spécifiques à son ambition d'excellence dans la production conjointe d'émissions. A sa phase actuelle, en attendant, la composante

ivoirienne, Kurumba est une rédaction conjointe, internationale, de journalistes de radios implantées au Mali et au Burkina Faso. Ces journalistes délégués par leur radio, fonctionnent comme une rédaction unique au service de plusieurs radios. En l'occurrence les radios communautaires maliennes «*La Voix du Kéné Dougou*» de Sikasso, «*La Voix du Folona*» et «*Radio Yeelen*» de Kadiolo, «*Radio Danaya*» de Zégoua et la radio communautaire «*Radio Munyu, La Voix de la femme*» de Banfora.

Kurumba s'appuie sur un triple atout. Celui, tout d'abord, de pouvoir traiter un thème à l'échelle au moins de deux

pays dans leur espace frontalier et d'en donner une lecture plurielle.

Celui, ensuite, de pouvoir multiplier son auditoire, en s'appuyant sur un rayon de diffusion au-delà des frontières, dans l'espace transfrontalier commun au Mali au Burkina et à la Côte d'Ivoire. Même si les radios du versant ivoirien de la zone S.K.Bo ne sont pas encore impliquées dans la production, en raison de la situation de crise politico-militaire, l'espace ivoirien frontalier est couvert notamment par les radios du réseau implantées à Zégoua et Kadiolo (Mali) et à Banfora (Burkina Faso).

Celui, enfin de pouvoir produire ses émissions dans une langue unique, fédérative, en l'occurrence le «Bamana», une des langues communes aux 3 communautés vivant dans cet espace. Cette unité linguistique est un symbole, parmi d'autres, de l'unité transfrontalière de la zone S.K.Bo, véritable «pays frontière». Pour l'anecdote, «KURUMBA», le nom retenu pour le réseau, est justement le terme bamana désignant un escabeau à trois pieds, propre à la région.

Les trois pieds de l'escabeau, symbolisent pour le réseau, les 3 pays concernés, à savoir le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Mali. Par cette appellation, le réseau se donne également le luxe de l'association phonétique du terme «S.K.Bo» en français [eskabo]

pour désigner son aire transfrontalier, à la fois géographique, historique, culturel et économique.

Le réseau Kurumba est ainsi une structure de rédaction, de production et de diffusion d'émissions sous forme de magazine de 30 minutes sur support numérique. Son vécu, à ce stade, comprend 6 grandes étapes :

1- La sélection, dès le premier trimestre 2006, de 5 radios pouvant constituer la locomotive, le noyau du réseau;

2- La constitution du réseau en tant que structure organisée avec élection de ses animateurs (7 journalistes dont un coordinateur et un rédacteur en chef), le choix de 2 centres de montage (radio Yeelen de Kadiolo et radio Munyu de Banfora) et la détermination de sa feuille de route ;

3- L'appui du PDM en matériel numérique d'enregistrement et de production (enregistreurs, kits de chargeur batterie, ordinateurs, logiciel de montage audio, CD vierge, lecteur DVD/VCD, etc) ;

4- La session pilote de production, dénommée «CP1» ou premier comité de production en mai 2006 à Kadiolo (Mali) : réunion de l'équipe de production pour sa conférence de rédaction, reportages, production en studio, rendu de 3 émissions sur support CD prêt pour diffusion ;

5- La session de formation (Banfora, juillet 2006) à l'usage du matériel de production numérique nouvellement acquis ;

6- Le CP2 ou deuxième session de production, avec réunion de rédaction en juillet 2006 à Banfora (Burkina Faso) et production à Kadiolo en août 2006, de 3 nouvelles émissions.

Ce processus a couvert la période de janvier à août 2006 sur financement exclusif du PDM suivant son engagement pris à l'atelier de lancement du PIT à Sikasso en septembre 2005.

Le réseau a ainsi réussi la réunion des compétences de journalistes et radios professionnels.

Il est la concrétisation d'un travail d'équipe de journalistes issus de radios différentes et implantées dans des pays différents mais produisant ensemble et dans le même temps sur la base d'un contenu défini en conférence de rédaction. Ce sujet est traité simultanément dans chaque pays d'implantation des radios.

Les reportages sont réunis et montés en magazine par les journalistes dans l'un des deux studios du réseau et, le bulletin qui en sort est distribué et diffusé sur les radios du réseau, (pour l'instant), en attendant d'étudier sa diffusion sur d'autres radios dans les différents pays.



Autonomie financière et de gestion

L'assemblée générale de début avril dernier a apprécié le résultat promoteur du réseau mais, s'est refusé tout excès d'optimisme. Le plus dur est en effet devant, et réside dans la fragilité de la structure au plan financier. Sans l'appui du PDM, le manque de ressources du réseau aurait réduit la volonté des acteurs à néant.

Le fonctionnement technique du réseau repose de fait sur la gestion de l'éloignement physique de ses journalistes et des radios membres. L'organisation des rencontres de production s'évalue en coût pour les distances à parcourir, l'hébergement et la restauration des journalistes, tout le temps de la réunion de rédaction et de la production en studio. Ainsi, le coordinateur du réseau, le Malien Soumaïla Dagnoko, était on ne peut plus dans le vrai, en indiquant que *«la difficulté majeure qui se pose aujourd'hui au réseau S.K.Bo, est son manque d'autonomie financière et, partant, son absence d'autonomie de*

gestion. De sa création à ce jour, le réseau a fonctionné essentiellement à partir des appuis financiers de son unique partenaire, en l'occurrence le PDM». Pour lui, «cela pose un réel problème de

dépendance». Il s'explique : «Bien qu'à l'atelier constitutive de Banfora, les radios aient manifesté leur intention d'instaurer des cotisations pour l'approvisionnement des finances du réseau, la contribution des radios reste pour l'instant la mise à disposition de leur personnel, d'un créneau dans leur grille de programme pour la diffusion des émissions et la logistique pour les reportages dans leur zone de couverture respective».

La conséquence poursuivait le coordinateur, est que *«cette situation entraîne une faiblesse financière du réseau et lui ôte toute prérogative d'autonomie dans la gestion et la programmation de ses activités. A titre d'exemple, depuis la fin du mois d'août 2006, le réseau est resté inactif pour des raisons financières. La présente AG elle-même n'a pu se tenir que moyennant le concours du PDM».*

Corroborant le coordinateur, Daouda Mariko, le doyen des directeurs des radios membres du réseau, soutient que *«pour remédier à cette situation et être souverain de ses décisions, il*

va falloir penser aux stratégies à mettre en œuvre pour tendre vers l'autonomie financière».

Ainsi, la double question de l'autonomie financière et de gestion s'est posée avec acuité et a constitué la quintessence des débats de cette AG d'anniversaire. Le contexte présenté à ce sujet par le coordinateur est que *«le réseau est un projet des acteurs locaux des radios communautaires de la zone S.K.Bo. Ceux-ci en ont eu l'idée mais pas les moyens. Mais, après un an d'expérience, le réseau doit pouvoir se créer les moyens de son ambition».*

Rappelant tous les acteurs du réseaux à leur responsabilité, le coordinateur a martelé : *«Il y a obligation pour tous, au sortir de la phase expérimentale financièrement soutenue par le PDM, d'aller vers l'autonomie pour assumer pleinement nos obligations de paternité, d'être davantage responsable».*

L'assemblée générale est arrivée à la première conclusion mais, combien pertinente que le réseau devrait rentabiliser son premier capital : *«s'appuyer sur un acquis de taille, à savoir que dès sa première année d'existence, le réseau s'est illustré de manière professionnelle et, c'est une base.»*

Il revient donc à la coordination du réseau de mettre en œuvre une stratégie pour susciter des financements, *«élaborer des projets d'émissions finançables».* ●

ILS ONT DIT

Tou Ousmane Cyrille (technicien,

radio Munyu) :

«C'est grâce au réseau que j'ai touché au numérique. Après la



formation, j'ai suivi les conseils du consultant, du coordinateur et des journalistes du réseau qui disaient qu'il faut pratiquer, s'exercer sans répit pour découvrir et avancer dans la maîtrise du matériel et des logiciels. Je remercie le réseau car il m'a apporté un plus».

Mamoudou Ousseni Barry (journaliste, radio Yeelen) :



«J'ai appris à travailler avec plus de rigueur et de concentration et aussi à me surpasser pour respecter les délais, car nous avons eu des séances qui duraient jusqu'à 3 heures du matin. Cette expérience a été très enrichissante et est à pérenniser».

Zerbo Marie-Yvonne (journaliste, radio Munyu) :



«Avec le réseau, j'ai beaucoup appris, à travailler vite tout en restant concentrée et avec le souci de la qualité. J'ai appris la rigueur dans le travail, le respect des délais».

Jean-Baptiste Traoré (journaliste, radio Munyu) :

«L'expérience des confrères été très enrichissante qui m'a permis de me poser des questions en



de travail avec d'autres radios a été très enrichissante, un échange de me poser des questions en voyant comment les autres s'y prennent pour le même travail. Partage de compétences, d'informations, climat convivial, acquisition de nouvelles connaissances, logiciels, technique».

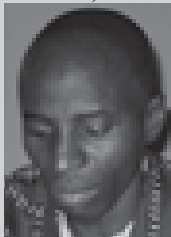
Nabilaye Issa Ouattara (journaliste, radio Folona) :



«J'ai apprécié l'esprit de groupe et de sacrifice, le contact facile avec les confrères, le contact avec le matériel numérique, la rigueur dans le travail. J'ai appris avec l'expérience des autres confrères. La liberté d'exercer par rapport à nos radios. La découverte d'autres installations que celle de ma radio».

Youssef Koné (journaliste, radio Danaya) :

«Je suis arrivé au réseau en tant qu'animateur, je peux



aujourd'hui dire que je fais mon chemin vers la qualité de journaliste. Je dois beaucoup au réseau».

Boubacar Cissé (journaliste, radio Kéné Dougou) :



«Echanges d'expériences, appui des chefs de station, manipulation de l'outil informatique... J'ai apprécié les qualités techniques du coordinateur et en ce sens, nous avons besoin d'autres sessions de formation. La rigueur, travailler jusqu'à 3 heures du mat'. Avant, je me disais que 24 heures sont largement suffisantes pour réaliser une émission. J'ai appris qu'il fallait rechercher l'excellence, toujours aller plus loin dans la recherche de la qualité».

COLLABORATION ENTRE LA FACILITATION S.K.Bo ET LE RÉSEAU KURUMBA



Saïdou Sanou et Ladjï Sogoba

La voie de l'autonomisation passe également par la collaboration avec les facilitateurs du processus de réalisation et suivi des projets du PIT dans la zone S.K.Bo, en l'occurrence le Burkinabé Saïdou Sanou et le Malien Ladjï Sogoba. En se référant à leur cahier de charge, comme stipulé

SAÏDOU SANOU
« LE RÉSEAU DOIT ÊTRE PERÇU COMME UN CATALYSEUR »
En tant que support de communication transfrontalière, comment le réseau peut-il collaborer avec la facilitation ?
 En tant qu'activité du PIT, le réseau bénéficie de l'accompagnement de la facilitation. Mais il faut voir plus large, en ce sens que le réseau a sa place dans la promotion des autres activités du plan d'action. Si on prend par exemple l'association Munyu, dont relève la radio Munyu, elle est déjà impliquée dans d'autres gammes d'activités, notamment la lutte contre le trafic des enfants.

sion était essentiellement d'accompagnement et de suivi :

- suivi et mise en œuvre des actions qui seront réalisées à terme ;
- appui à la formulation finale de projets qui ont été esquissés lors de l'atelier;
- mise en place de dynamiques de concertations susceptibles à leur tour



La radio Munyu a couvert la rencontre de concertation entre la coopérative «Mali Yri dey» et l'association «Wouol» et c'est là une action concrète. D'une manière globale, le réseau doit être perçu comme un catalyseur de la dynamique coopération transfrontalière, nous avons besoin du réseau partout pour donner l'information et, à certaines occasions, la production d'émissions pour supporter des activités. La place du réseau est capitale dans la dynamique de coopération transfrontalière.

dans le Plan d'action issu de l'atelier de lancement du PIT, les facilitateurs ont indiqué que leur mis-

de déboucher sur de nouvelles propositions opérationnelles ;

- formulation d'un projet de processus transfrontalier plus ambitieux en termes de projets et de dynamiques de concertation.

Le facilitateur Saïdou Sanou indiquait en sus, qu'une ligne budgétaire a été prévue dans le document programme du Burkina Faso pour l'accompagnement des radios communautaires.

Elle concerne spécifiquement la prise en charge de personnes ressources locales pour des expertises ciblées et de courte durée.●

Qu'attendez-vous d'un partenaire comme le PDM qui a appuyé la création, la structuration et le lancement des activités du réseau et qui est comme en fin de contrat vis-à-vis de son engagement de Sikasso ?

Je pense que dans la mesure où le réseau va se retrouver au cœur de la promotion des activités de coopération transfrontalière, il serait bon de soutenir sa maturation pour qu'il puisse véritablement jouer son rôle. Ce serait une valorisation de ce que le PDM a déjà investi. Le créneau majeur du PDM est cependant la promotion des collectivités locales. Je pense que le PDM peut contribuer à mobiliser des appuis pour le réseau.●

SITUATION ET CARACTÉRISTIQUES DES RADIOS DU RÉSEAU

Au Mali

Localité 1 : KADIOLO dans le Sud de Sikasso, au Sud-Ouest de Bobo Dioulasso et au Nord de Korhogo.

1)- «*La Voix du Folona*» B.P 57 Kadiolo (Rép. du Mali) / Tél. +223 2 66 01 42 / Email : radiofolona@yahoo.fr / Fréquence FM 94.1 Mhz / Date de création : 12 avril 1994 avec l'appui de l'ACCT (actuel AIF). / Emetteur : 1 de 250 Watts / Couverture : 1 rayon de 80 Km, couvrant les communes de Baguéra, Loumana, Oueléni, Kolokoni au Burkina Faso. La radio est à l'origine d'un club international d'auditeur, le « cercle des amis » une association de jeunes du Mali, du Burkina et de la Côte d'Ivoire. / Directeur : Zahana



2)- «*Radio Yeelen*» B.P 47 Kadiolo (Rép. du Mali) / Tél. +223 2 66 00 76 / Email : soumdagnoko@yahoo.fr / Fréquence FM 92.5 Mhz / Date de création : 1er décembre 1997 par la Mission «Pain de vie». / Emetteur : 1 de 500 Watts, et 1 secours de 250 Watts / antenne à 50 m de hauteur. / Couverture : 1 rayon de 80 km, couvrant les communes de Baguéra et Kolokoni au Burkina Faso ; les communes de Bengué, Diawala, Ouangolodougou et Tengrela en Côte d'Ivoire.

• Responsable : Soumaïla Dagnoko



Localité 2 : ZÉGOUA, ville frontalière avec la Côte d'Ivoire, au Sud de Sikasso, au Sud-Ouest de Bobo Dioulasso et au Nord de Korhogo.

3)- «*Radio Danaya*» B.P 49 Zégoua (Rép. du Mali) / Tél. +223 2 66 60 94 / Fréquence FM 105.5 Mhz / Date de création : 11 juillet 2001 / Emetteur : 1 de 300 Watts / antenne à 50 m de hauteur. / Couverture : 1 rayon de 80 km, couvrant les communes de Niélé et de Diawala en Côte d'Ivoire ; les sous-préfectures de Loumana et Baguéra au Burkina Faso. / Directeur délégué : Karim Dumbia,



Localité 3 : SIKASSO à l'Ouest de Bobo Dioulasso et au Nord de Korhogo

4)- «*Radio Kéné Dougou*», « La voix du Kéné Dougou » B.P 139, Place du marché, Sikasso (Rép. du Mali) / Tél. +223 2 62 05 11 / Email : radio-kene@afribone.net.ml / Fréquence FM 100 Mhz / Date de création : 17 octobre 1992 / Emetteur : 2 de 500 Watts / antenne à 50 m de hauteur. / Couverture : 1 rayon de 90 km, couvrant le Cercle de Sikasso, une partie de l'ouest du Burkina Faso, le sud du

Cercle de Kadiolo et le Sud Ouest de Yorosso. / Directeur : Daouda Mariko.



Au Burkina

Localité 4 : BANFORA au Sud-Ouest de Bobo Dioulasso, au Sud-Est de Sikasso et au Nord-Est de Korhogo.

5)- «*Radio Nunyu, La Voix de la femme*» B.P 298, Banfora (Rép. du Burkina Faso) / Tél. +226 20 91 08 08 / Email : ass_munyu@yahoo.fr / Fréquence FM 95.2 Mhz / Date de création : autorisation le 14 juillet 1999, première émission le 6 juin 2000. Appui de Oxfam/GB et cotisations des membres. / Emetteur : 1 de 2 Kilowatts et 1 secours de 500 Watts / antenne à 300 m de hauteur. / Couverture : 1 rayon de 150 km, couvrant les provinces de la Comoé et de la Léraba (Sindou) au Burki-na Faso ; une partie des provinces du Houet et du Kéné Dougou; Si-kasso au Mali et



Ouangolodougou en Côte d'Ivoire). / Chef de station : Mme Juliette Sougué.

Ils ont dit (suite)

Soumaïla Dagnoko, directeur de radio « Yeelen » de Kadiolo, coordinateur du réseau : « Le bilan de la première année d'existence et d'exer-



cice du réseau est bon dans l'ensemble, même si l'Assemblée générale ne nous a pas permis d'adopter les textes. Il y a toutefois une base, un draft que nous devons parfaire pour la prochaine assemblée générale. On peut retenir qu'en 6 mois d'activités, nous avons présenté des résultats concrets, à savoir : 6 émissions réalisées et largement diffusées dans toute la zone S.K.Bo, la dotation du réseau en équipement numé-

rique et la familiarisation du personnel des radios membres à son utilisation. D'autre part, dans l'optique d'accompagnement de l'intégration des communautés de la zone S.K.Bo, le réseau aura permis à ses membres de s'intégrer entre eux d'abord et cela est déjà un acquis. Cette 2eme AG du réseau nous a permis également de penser à notre autonomie sur le plan financier et de la gestion. C'est un signe positif d'y avoir pensé et d'avoir affirmé la volonté de l'atteindre et aussi d'avoir ébaucher les stratégies à développer pour cet objectif qui marque un tournant dans le vie du réseau. Cela dénote déjà une volonté de maturité du réseau. Les concertations vont se poursuivre entre nous par le système des TIC pour aboutir à la maturité recherchée. Bien que le chemin semble rempli d'embûches, nous pensons que les perspectives sont bonnes, car c'est une équipe volontariste que nous avons vu à Sikasso : les membres du réseau associés aux facilitateurs et au PDM.»●



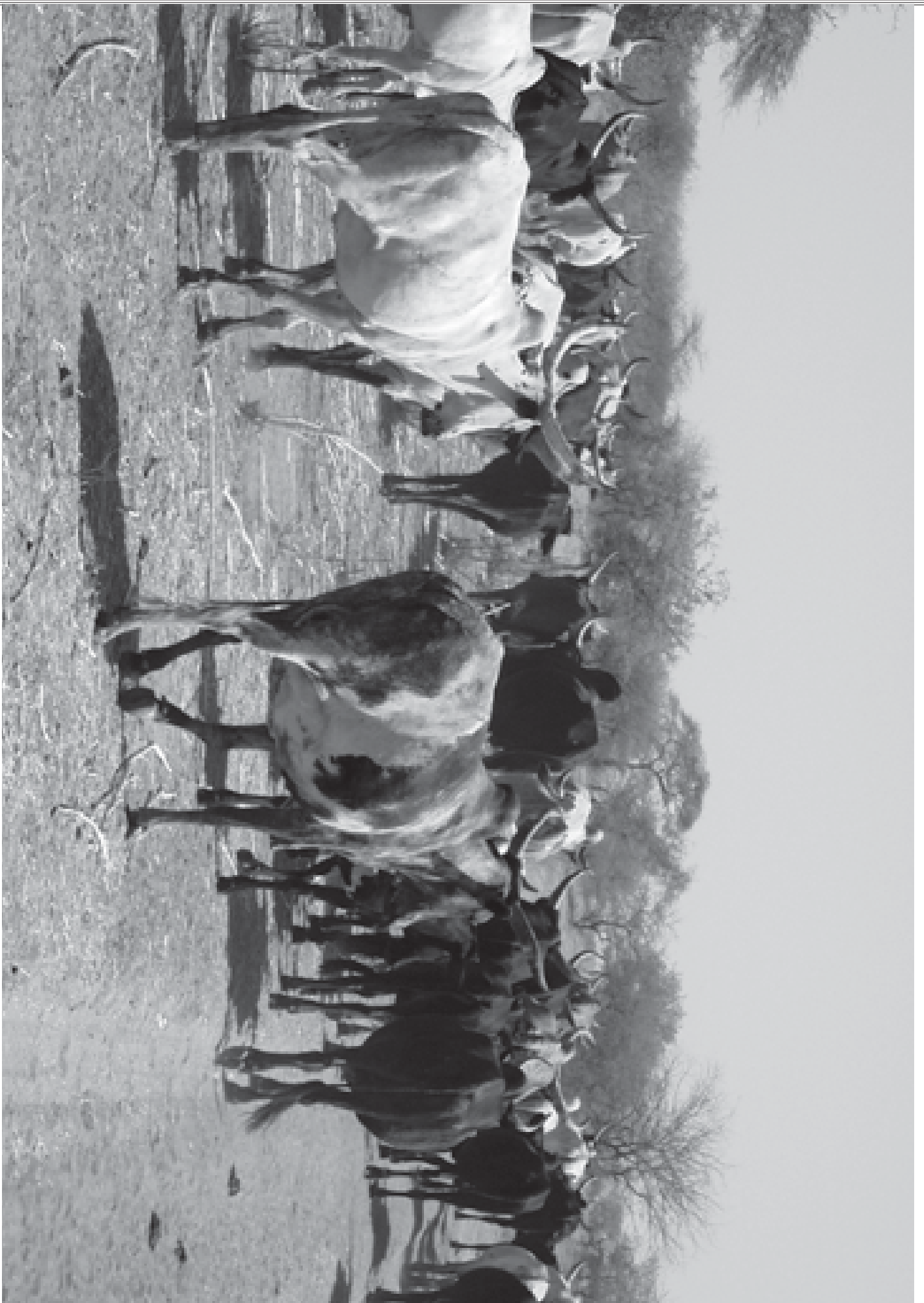
Edmond Sougué, chargé de programme au PDM et Michel Bolouvi, Journaliste-consultant.



Daouda Mariko, directeur de la radio « la Voix du Kéné Dougou » de Sikasso, doyen des chefs de station membres du réseau.



«Je pense que le réseau est en train d'évoluer vers sa maturité. L'assemblée de Sikasso a remis les acteurs en confiance, a permis une autoévaluation et, les éléments qui ont fait l'objet d'examen et d'analyse nous permettent de croire que le réseau est sur le bon chemin. Je suis très satisfait de la contribution des uns et des autres. Nous avons mis en place une jeune coordination qui, malgré son inexpérience, mais avec l'accompagnement du partenaire stratégique et financier qu'à été le PDM, a réussi à réaliser des choses sérieuses. Le parcours du réseau a été documenté, ce qui est très rare ; et cette démarche est positive car sans documentation, on ne peut pas convaincre. Je pense que le petit parcours effectué est très salutaire et, même s'il y a des imperfections, elles sont liées au parcours de toute organisation naissante.»●



LES ÉLEVEURS NIGÉRIENS ET MALIENS FONT LE POINT À TILLABÉRI

Comme le bétail se meut au gré du pâturage, l'éleveur ignore toute notion de frontière. Cela marche quand la nature est d'égale générosité de part et d'autre de la frontière et que ne rôdent pas les voleurs de bétails.

Malgré des rencontres dites techniques entre les autorités frontalières du Niger et du Mali, la violence s'était accrue. L'inquiétude des populations frontalières a motivé un forum du 17 au 19 mars dernier à Tillabéri (ville nigérienne frontalière du Mali) pour un examen de la question sécuritaire liée à la transhumance transfrontalière.

Vols de bétails à répétition, expéditions de représailles, le quotidien des éleveurs dans l'espace frontalier Niger-Mali, précisément dans les régions de Tillabéri au Nord du Niger et de Gao au Sud-Est du Mali, est émaillé de rixes favorables au climat d'insécurité des jours de la rébellion armée.

Le Mali et le Niger partagent une frontière d'environ 900 Km avec la particularité que les populations vivant de part et d'autre, ont pour activité principale le pastoralisme caractérisé par le nomadisme et la transhumance. A priori, ce mode commun de vie, qui remonte «à la nuit des temps», devait favoriser l'intégration et l'harmonie transfrontalière.

Certes, les conflits ne manquent jamais entre communautés d'éleveurs le long d'une frontière, mais ils restaient dans le cadre traditionnel des

bagarres avec des bâtons et des sabres et étaient gérables.

Ce fut sans doute le cas jusque dans les années 90 avec la néfaste conjonction des rébellions armées et la difficile sortie d'années de sécheresse.

Au problème climatique, on ne trouva pas de solution autre que d'implorer la clémence du ciel. A celui de la rébellion, on opposa les Accords de paix du 24 avril 1995. Tout rentrait dans l'ordre, sauf que la rébellion avait créé une nouvelle race de brigands.

De fait, les rébellions touarègues au Niger et au Mali ont favorisé la prolifération d'armes de guerre dans la zone.

On ne parla plus de rébellion le long de la frontière mais d'insécurité liée à la recherche du gain facile avec usage d'armes à feu : vol de bétail, de véhicules, avec souvent mort d'hommes et circulation illicite d'armes.

Les autorités frontalières des deux pays initièrent des rencontres techniques, dont celles des 13 et 14 avril 2001 à Gao (Mali) et les 23 et 24 à Tillabéri (Niger).

La multiplication des résolutions n'arrêta cependant pas les actes de violences.

La nature, têtue elle aussi, perpétue ses ravages et la région frontalière accumule des raisins de colère : forte pression sur les ressources naturelles et volonté de plus en plus grande de contrôle et d'appropriation de ces mêmes ressources ; rétrécissement de l'espace pastoral ; émergence de l'intolérance intercommunautaire...

Les éleveurs s'en remettent donc aux organisations de la société civile qui à leur tour saisissent le Haut commissariat à la Restauration de la paix et à la Consolidation de l'unité nationale créé le 14 janvier 1994 dans le cadre du processus de paix.

Un financement du Pnud, permet la tenue à Tillabéri, du 17 au 19 mars 2007, du forum "sur l'insécurité transfrontalière et le pastoralisme" pour un face à face des principaux protagonistes de la frontière Niger-Mali.

Placé sous la haute présidence de Mohamed Anako, le Haut commissaire à la Restauration de la paix, le

forum accueille également Albadé Abouba, ministre nigérien de l'Intérieur et de la Décentralisation, le colonel Amadou Baba Touré, gouverneur de la région de Gao et Ider Adamou, son homologue de la région de Tillabéri, ainsi que le conseiller en sécurité du Président de la République du Niger, des députés, des cadres de l'administration publique, les forces de défense et services de sécurité, des chefs de groupements, cantons et fractions, des représentants d'éleveurs et de leurs organisations socioprofessionnelles...

Ainsi que le constate Mayaki Abderahmane, spécialiste en gouvernance (Programme Bonne gouvernance et Croissance mieux répartie/PNUD), «*un panel de personnes avec lesquelles on peut aboutir à la mise en œuvre de conclusions et à une vision consensuelle du développement de cette région unie par l'histoire et la géographie*»●

RECOMMANDATIONS DU FORUM

1. Recueillir, harmoniser et diffuser les textes relatifs au pastoralisme entre les deux pays et les pays de la sous région à tous les niveaux ;
2. Capitaliser les expériences existant dans l'espace Cedeao en matière de prévention et de gestion des conflits liés au pastoralisme ;
3. Elaborer un programme de prévention et de gestion des conflits liés au pastoralisme, assorti de plans d'actions, de mécanisme de mise en œuvre et de suivi évaluation qui sera soumis à des partenaires techniques et financiers intéressés par le domaine ;
4. Mettre en place un comité restreint d'experts des deux pays chargés d'élaborer le dit programme ;
5. Créer un cadre de concertation sur la transhumance transfrontalière ;
6. Autoriser les unités mixtes interrégionales à conduire les opérations de police;
7. Instaurer un réseau de fréquences radio entre les autorités frontalières ;
8. Créer un projet de consolidation de la paix dans la zone en vue de la réinsertion socioéconomique des jeunes ;
9. Tenir périodiquement des foires transfrontalières et des manifestations socio-culturelles ;
10. Soutenir financièrement la mise en œuvre des recommandations du présent forum ;
11. Mettre en place un comité mixte de suivi des résolutions du forum de Tillabéri auprès de Monsieur le Haut commissaire à la restauration de la paix et des Gouverneurs des régions frontalières, des Représentants des ministres en charge des questions frontalières et les Représentants des services de sécurité et des forces de défense et des Représentants de la société civile des deux pays ;
12. Instaurer des rencontres périodiques entre les ministres en charge de l'élevage ;
13. Demande de mettre en place auprès des Gouverneurs des régions concernées une allocation budgétaire pour la prise en charge des questions frontalières ;
14. Cantonner et désarmer systématiquement les individus et les groupes organisés.



MAYAKI ABDERAHMANE,
SPÉCIALISTE EN GOUVERNANCE,
PROGRAMME BONNE GOUVERNANCE ET
CROISSANCE MIEUX RÉPARTIE
PNUD (EACG/PNUD)

**«UN ÉLEVEUR NE FONCTIONNE PAS
EN TERME DE PAYS
MAIS DE TERRITOIRE D'ATTACHE»**

Dans quel cadre faut-il classer ce forum transfrontalier ?

Depuis les Accords de paix de 1995 et précisément la Table ronde de Tahoua d'appui à la consolidation de la paix, le PNUD soutient les efforts du Niger en la matière d'autant plus que le gouvernement en a fait un axe fondamental de la promotion de la Bonne gouvernance.

C'est à ce titre que le Pnud appuie tout ce que le Niger entreprend en matière de consolidation de la paix. Ceci passe aussi bien par la réinsertion des ex-combattants que par un soutien des activités de promotion et culture de la paix.

Le Pnud assiste donc le Haut commissariat à la restauration de la paix qui a mission d'intervenir dans ce domaine au Niger.

C'est ainsi qu'à la demande du Haut commissariat à la restauration de la paix, et plus particulièrement à celle d'organisations de la société civile, le Pnud a soutenu le processus qui a

abouti à la rencontre du 17 au 19 mars 2007 à Tillabéri : un forum transfrontalier pour aborder les questions de transhumance et de sécurité entre le Mali et le Niger.

Peut-on savoir quelles organisations ont souhaité ce forum ?

Il s'agit particulièrement d'organisations d'éleveurs du Niger qui ont pris contact avec leurs homologues du Mali pour motiver l'organisation d'une rencontre afin de débattre de questions de sécurité et de transhumance au niveau de la frontière entre le Niger et le Mali.

De part et d'autre de la frontière, on note effectivement des cas de violence, avec parfois des morts d'hommes et des pertes de bétail au point que les populations avaient commencé à nourrir le sentiment que les rencontres techniques entre les autorités n'avaient pas modifié grand-chose dans leur vie quotidienne. La singularité de ce forum est qu'à la base, ce

sont des organisations de la société civile qui en ont exprimé le besoin. Elles ont souhaité être fortement représentées afin de prendre des engagements, puisque, de fait, elles sont les véritables actrices de cette insécurité de part et d'autre de la frontière.

Se connaissant entre éleveurs, elles ont estimé qu'en prenant des engagements publics devant les responsables des deux Etats, il y avait plus de chance d'aller vers de meilleurs résultats.

La particularité du forum a donc été le face à face entre éleveurs touaregs du Mali et peuls du Niger.

Pourquoi les éleveurs tout spécifiquement ?

Après les années de rébellion et donc d'usage d'armes à feu et de pertes de vies humaines, les autorités frontalières maliennes et nigériennes ont eu plusieurs rencontres dans le cadre de la consolidation de la paix. Pour les populations frontalières, les pro-

blèmes étaient donc réglés. Mais les accrochages ont survécu, notamment entre éleveurs des deux côtés.

Les populations des deux côtés de la frontière souhaitent donc trouver une solution à cette résurgence d'actes de violences liée à la transhumance, mais cachant de véritables actes de banditismes.

Quelle est leur version de la situation, vu qu'elles en sont également les acteurs ?

Le problème constant selon les populations frontalières, c'est celui de la pauvreté. Ensuite il faut ajouter la dégradation des ressources naturelles et donc l'absence d'aire de pâturage dans le Nord Tillabéri.

Elles ont aussi fait remarquer qu'un éleveur ne fonctionne pas en terme de pays mais de territoire d'attache. Les éleveurs occupent l'espace suivant les périodes, la disponibilité du pâturage, le flair des animaux dans leur quête errante.

Par ailleurs, ont-ils fait remarquer, tout le monde à la frontière possède la double nationalité. Ainsi, pour eux, ils ont toujours évolué dans un espace unique et ne comprennent pas bien la notion de deux territoires différents.

Pour ne rien faciliter, constatent-elles également, le code sur la transhumance n'est pas le même d'un pays à l'autre.

La particularité de ce forum était donc



cette retrouvaille entre protagonistes du problème, en l'occurrence les éleveurs qui s'accusent mutuellement. Fait très important, ils ont indexé l'existence de vrais brigands qui profitaient de la situation créée par leurs conflits et représailles.

Qu'attendaient-ils de ce forum ?

Je dirais, une réaction positive et efficace des autorités et des partenaires au développement.

Je retiens tout d'abord la nécessité d'examiner et adapter les textes juridiques des deux pays sur la transhumance et la criminalité sur l'espace frontalier. Cela a abouti à la résolution de mettre en place un comité conjoint d'experts, un autre pour le suivi des résolutions, une mission de police conjointe.

Ce fut l'occasion pour les autorités de mentionner le manque de moyen, à commencer par celui de communiquer. Ensuite, ils attendent des partenaires au développement un réel investissement, dans la zone, dans le domaine du pastoralisme.●

Propos recueillis par Michel Bolouvi

**MOHAMED ANAKO,
HAUT COMMISSAIRE À LA
RESTAURATION DE LA PAIX**



**«LES PARTENAIRES
AU DÉVELOPPEMENT
NE NOUS PAS SÉRIEUSEMENT
ACCOMPAGNÉS»**

Dans un récent bilan du suivi de l'application des Accords de Paix de 1995, vous avez déploré le peu d'implication des partenaires au développement. Qu'attendiez-vous exactement des partenaires ?

Effectivement, en référence à leurs engagements de la table ronde de Tahoua qui a immédiatement suivi la signature des accords de paix en 1995, j'ai marqué ma déception. Cette rencontre avait convié tous les partenaires au développement afin de leur demander d'accompagner le processus de paix. Les déclarations d'intention enregistrées à l'époque n'ont pas été concrétisées dans les faits

comme nous le souhaitons. Certes, il y a eu ce qu'on a appelé les «mesures d'urgence» de la coopération française, également le Prozopas qui a échoué dans la zone pastorale.

Pour les réels projets de développement durable concernant l'ensemble Aïr, Kowar, Azawak et Manga, conformément aux accords de paix, je



dois dire que nous sommes restés sur notre faim. Est-ce en rapport avec les mesures de l'époque, de la Banque mondiale et du Fmi ? D'une manière générale, les partenaires au développement sont restés timides.

Avez-vous encore l'espoir que les partenaires vont changer d'attitude?

Il s'agit d'une politique d'ensemble à l'échelle du pays et il revient à l'Etat du Niger, donc au gouvernement d'aller à l'offensive vers ses partenaires pour négocier le développement durable de ces zones comme de tout le Niger de manière générale. Il faut une politique claire et les partenaires sont toujours attentifs quand on leur pose clairement les problèmes. Je crois que le gouvernement en est conscient et y

travaille pour un réel développement du pays.

Sans constituer la principale source de revenus des ex-combattants ces dernières années, peut-on lier les difficultés des filières de l'émigration clandestine avec la résurgence des attaques des groupes armés ?

D'abord, on ne peut pas maîtriser ces filières à titre individuel. Jusqu'à présent, il n'y a eu aucune résolution du Conseil de sécurité contre ces filières et un seul Etat ne peut y faire face.

Il est vrai par ailleurs que les ex-combattants sont ceux qui connaissent le terrain. Après les Accords, dans le cadre de la réinsertion socio économique, on a donné à chaque ex-combattant 300 dollars. Cette somme est dérisoire ! Vous ne pouvez pas remettre 300 \$ à un chef de famille qui a

attendu 10 ans, puis lui dire, «toi, tu es réinséré !». Mais, les ex-combattants ont décidé de ne plus commettre des actes à nuire aux accords de paix. Ils se sont lancés dans la vie active. Certains sont dans le transport justement des émigrants, d'autres dans les agences de tourisme, etc.

C'est pour cela que je dis que les partenaires au développement ne

nous ont pas sérieusement accompagnés. A la Table ronde de Tahoua, il était question d'un vrai développement de ces zones, un développement durable.

C'est ce que les deux parties, le gouvernement et l'ex-rébellion ont décidé d'un commun accord pour le présenter aux partenaires sous forme de résolution. A savoir que si les résolutions sont appliquées, il y aura un développement de ces zones et donc une garantie pour la paix. Parce que la cause de toutes ces formes d'insécurité, c'est le chômage et la pauvreté. Et en parlant de partenaires, c'est y compris les sociétés minières qui doivent, elles aussi, apporter leur contribution pour le retour de la sécurité.●

Propos recueillis par Michel Bolouvi

Lire comme voir...

CHRONIQUES FRONTALIÈRES

disponible sur le site www.oecd.org/sah

Le bulletin
qui vous ouvre les frontières

Recevez chez vous le dernier numéro des **Chroniques frontalières** en nous retournant ce bon de commande.

Pour vous abonner ou commander des numéros, merci de nous contacter ou de nous retourner le bulletin ci-dessous à :

Marie Trémolières, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest - OCDE
Le Seine St Germain, 4 Bd des Îles, Bât A 92130 Issy-les-Moulineaux / France
Tél. + 33 (0) 1 45 24 89 68 Fax : + 33 (0) 1 45 24 90 31
courriel : marie.tremolieres@oecd.org .

Nom : Prénom : Profession :
..... Institution :
..... Adresse :
N° : Bte : Code Postal : Localité :
..... Pays :
Téléphone : Fax :
Courriel :